

COLLECTION DES RAPPORTS

ÉVALUATION D'UN SERVICE DE MÉDIATION LOGEMENT

Dispositif expérimental de sécurisation du logement des jeunes
Missions locales du Lot-et-Garonne

Léopold GILLES
Sophie LAUTIE
Florence TITH





INTRODUCTION

Cette évaluation a été financée par le Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse dans le cadre de l'appel à projets n°1 lancé en avril 2009 par le Ministère chargé de la jeunesse.

Le fonds d'expérimentation est destiné à favoriser la réussite scolaire des élèves et améliorer l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de moins de vingt-cinq ans. Il a pour ambition de tester de nouvelles politiques de jeunesse grâce à la méthodologie de l'expérimentation sociale. A cette fin, il impulse et soutient des initiatives innovantes, sur différents territoires et selon des modalités variables et rigoureusement évaluées. Les conclusions des évaluations externes guideront les réflexions nationales et locales sur de possibles généralisations ou extensions de dispositifs à d'autres territoires.

Les résultats de cette étude n'engagent que leurs auteurs, et ne sauraient en aucun cas engager le Ministère.

Ministère de l'éducation nationale de la jeunesse et de la vie associative
Secrétariat d'État chargé de la jeunesse et de la vie associative
Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative

Mission d'animation du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse
95, avenue de France 75 650 Paris Cedex 13
Téléphone : 01 40 45 93 22
<http://www.experimentationsociale.fr>

Pour plus d'informations sur le déroulement du projet, vous pouvez consulter sur le site www.experimentationsociale.fr la note de restitution finale soumise au FEJ par le porteur de projet.



FICHE SYNTHÉTIQUE

Développement d'un service médiation logement

Les missions locales du Lot-et-Garonne

Oliver Paillaud, directeur de la Mission Locale de l'Agenais et de l'Albret

Catherine Caoudal, directrice de la Mission Locale du Pays Villeneuvois

Cédric Bourniquel, directeur de la Mission Locale de la Moyenne Garonne

CRÉDOC

Léopold Gilles, directeur du département évaluation des politiques sociales

Sophie Lautié et Florence Tith, chargées d'étude au département évaluation des politiques sociales

Durée d'expérimentation : 3 ans

Date de remise du rapport d'évaluation : Mars 2012



RÉSUMÉ

Dans le cadre de l'appel à projet n°1 du Fonds d'expérimentation pour la jeunesse, les missions locales du département du Lot-et-Garonne ont souhaité étendre le service de médiation logement, déjà existant à Agen. Les résultats positifs de l'expérience menée par la mission locale d'Agen ont permis de convaincre de l'intérêt et la pertinence de l'extension du dispositif au niveau départemental.

Le service s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans suivis en mission locale qui souhaitent accéder à un logement autonome (ou qui rencontrent des difficultés pour s'y maintenir) et qui ont besoin d'un accompagnement socio-professionnel. Alors que l'offre de logements autonomes n'est pas tendue sur ces trois territoires, l'accès au logement suppose tout de même un coût d'entrée important pour les jeunes. Ainsi, l'expérimentation, qui s'est déroulée de septembre 2009 à décembre 2011, repose sur deux constats :

Premièrement, les jeunes rencontrent des difficultés dans leurs démarches d'accès au logement. Leur situation professionnelle peu stable se heurte aux exigences des bailleurs, parfois méfiants envers le public jeune (impayés, troubles du voisinage...). L'expérimentation vise précisément à dépasser cette tension en assurant une intermédiation entre la demande de logement des jeunes et l'offre des propriétaires.

Deuxièmement, de nombreux jeunes souhaitent accéder à un logement autonome sans avoir conscience de l'ensemble des responsabilités que cela implique. L'idée centrale du dispositif est d'aller au-delà de l'aide au montage de dossier et de responsabiliser le jeune afin qu'il conquiert peu à peu sa propre autonomie.

Principal résultat de l'évaluation : la proportion de jeunes en logement autonome (parmi les 86 jeunes qui ont pu être interrogés à deux reprises sur un échantillon total de 150 jeunes) a progressé rapidement et dans des proportions importantes, passant de 41% à 72% en 1 mois, puis à 74% au bout d'1 an. En l'absence d'échantillon témoin, il n'est pas possible d'attribuer de façon certaine au programme expérimenté l'effet observé. Cela étant, les entretiens qualitatifs conduits auprès des jeunes et des acteurs du programme ont fait ressortir la double utilité du dispositif pour les jeunes d'une part, pour les propriétaires et bailleurs d'autre part. Plus qu'un simple service logement, le dispositif mis en place constitue donc une « médiation » logement au sens où les missions locales se posent en tiers, conciliant à la fois les intérêts des jeunes et des propriétaires. En effet, l'un des objectifs du dispositif est d'être un espace ressources aussi bien pour les jeunes que pour les propriétaires. Cette posture constitue l'une des plus-values du dispositif. Les principaux effets de l'expérimentation montrent ainsi que l'accompagnement des jeunes par les missions locales permet de sécuriser les propriétaires qui, dans certains cas, acceptent d'assouplir leurs exigences en termes de niveau de loyer et de garanties de solvabilité.

En s'appropriant la thématique logement, les missions locales élargissent leur champ d'action et peuvent assurer un suivi global du jeune. L'intégration d'un pôle spécialisé logement offre un nouveau levier d'action et de nouvelles perspectives aux missions locales pour développer leur offre d'accompagnement du public jeune.

Enfin, l'échelle départementale s'est avérée être la taille critique pour cette expérimentation. Elle a ainsi permis de faire émerger une troisième problématique : celle de la mobilité des jeunes et a aussi favorisé la collaboration avec les propriétaires, partenaires clés du dispositif. La taille du département conditionne en partie les effets de l'expérimentation et constitue l'une des principales conditions de transférabilité du dispositif. Sur certains territoires, la médiation logement a ainsi permis de renforcer, voire de faire émerger une politique de logement des jeunes.



NOTE DE SYNTHÈSE

I. L'expérimentation

1. Objectifs du projet et nature de l'action expérimentée

Dès 2008, la mission locale de l'Agenais et de l'Albret crée un service de Médiation logement. L'année suivante, les trois missions locales du Lot-et-Garonne s'associent pour répondre à l'appel à projet lancé par le Haut-Commissariat à la Jeunesse. Le dispositif mis en place par la mission locale d'Agen est alors étendu aux communes de Marmande et Villeneuve.

Le projet commun aux trois missions locales propose un service d'accompagnement inédit des jeunes de 16 à 25 ans qui souhaitent accéder à un logement autonome ou qui rencontrent des difficultés pour s'y maintenir. Le service propose les prestations suivantes :

- Une information et une évaluation de la situation du jeune (sur le plan personnel, professionnel et financier) ;
- Des informations sur les droits et devoirs des locataires et des propriétaires ;
- L'instruction et le suivi des dossiers d'aide au logement ;
- La mise en relation des bailleurs privés avec des locataires.

Le logement est considéré par les sociologues comme l'un des attributs de l'indépendance. Toutefois, être indépendant ne signifie pas être autonome. Ainsi, de nombreux jeunes accèdent à un logement autonome sans avoir conscience des responsabilités que cela implique. L'idée centrale du dispositif est donc d'aller au-delà du montage de dossier et d'engager avec le jeune un travail de préparation à l'autonomie. L'innovation portée par les trois missions locales réside dans la volonté de se positionner à chaque étape clé du parcours de logement d'un jeune et d'être en mesure d'apporter un suivi et des solutions en cas de difficultés traversées par le jeune. Plus qu'une aide à la recherche de logement, la Médiation logement constitue un dispositif éducatif d'accompagnement permettant aux jeunes de conquérir peu à peu leur autonomie.

Bien que l'emploi et la formation constituent le cœur du suivi proposé par les missions locales, le logement est devenu par la pratique, un volet de l'accompagnement des conseillers emploi. Indissociables de l'emploi et du parcours d'insertion global des jeunes, les démarches de logement étaient gérées par les conseillers emploi des trois missions locales qui s'en étaient saisis d'eux-mêmes. Faute de temps, ils n'avaient pu développer une expertise dans ce domaine. L'expérimentation confère donc une nouvelle prérogative aux trois missions locales, renforçant ainsi le caractère transversal de leur mission d'accompagnement des jeunes.

2. Objectifs et modalités de l'évaluation

a) Problématique et méthodologie mise en œuvre

L'évaluation s'appuie sur deux méthodes, l'une qualitative auprès des porteurs de projet, des partenaires et de quelques jeunes bénéficiaires et l'autre quantitative auprès des jeunes bénéficiaires sélectionnés pour l'évaluation. Cette méthodologie

mixte permet de produire un rapport d'évaluation plus complet fondé à la fois sur les traitements des données recueillies au cours des enquêtes qualitatives et quantitatives mais aussi sur les données issues de tableaux de bord, d'extractions du logiciel Parcours 3 (P3) logiciel des missions locales ainsi que les rapports d'activité fournis par les missions locales.

Toutefois la méthodologie d'évaluation a connu quelques changements au fil de la progression du dispositif.

- Le tirage aléatoire pour l'évaluation quantitative a dû être abandonné pour la création des deux groupes de jeunes (bénéficiaire et témoin).
- L'interrogation quantitative intermédiaire a dû être abandonnée à cause du retard pris lors de la constitution des échantillons impactés par le changement de méthodologie.
- Après la 1ère interrogation quantitative des jeunes, au vue des résultats, l'échantillon témoin a dû être abandonné pour la suite de l'évaluation.
- Concernant la phase qualitative de l'évaluation, la vague intermédiaire d'interrogation des porteurs de projet et partenaires a été supprimé, car elle n'apparaissait plus aussi pertinente pour les besoins de l'évaluation.

L'évaluation de l'expérimentation s'est finalement déroulée en deux phases. Une première vague d'interrogation quantitative et qualitative menée entre décembre 2009 et octobre 2010. Une seconde conduite de janvier à décembre 2011.

La première démarche évaluative visait à mettre à plat les objectifs qui sous-tendent la mise en place du dispositif, et à vérifier que ce dernier était bien positionné par rapport au contexte territorial.

Dans un deuxième temps, l'analyse a porté sur la mise en œuvre du dispositif et de ses effets sur la trajectoire des bénéficiaires. L'objectif de la seconde vague d'entretiens était d'analyser la dynamique partenariale et des conditions de mise en œuvre du projet.

En complément des interrogations quantitatives, des entretiens collectifs ont été menés auprès de deux groupes de 10 jeunes en octobre 2010 et novembre 2011, pour qualifier plus précisément les conditions de mise en œuvre du dispositif et son appropriation par les bénéficiaires.

b) Validité interne

Les différences quant aux modalités de constitution des deux échantillons, nous ont conduits à nous interroger sur les biais qu'elles étaient susceptibles d'engendrer.

L'importance des différences observées au regard de la faible taille de l'échantillon (150 bénéficiaires et 99 témoins en vague 1), ainsi que le doute pesant sur les modalités de sélection des jeunes témoins qui ont pu engendrer des écarts non observables entre les deux échantillons, montrent que l'utilisation de modélisations statistiques ne sera pas suffisante pour obtenir des résultats interprétables.

Pour ce qui est de l'échantillon de jeunes bénéficiaires interrogés deux fois, le taux de réponse est relativement faible (57%). Le taux élevé d'attrition n'est cependant pas surprenant pour un tel public qui est très mobile, change régulièrement de coordonnées téléphoniques et répond rarement aux numéros inconnus. Cet échantillon de bénéficiaires permet cependant de mesurer les évolutions de situations, sans pour autant permettre de conclure de façon certaine à l'effet propre du dispositif sur ces situations, en l'absence d'échantillon témoin.

II. Enseignements de politique publique

1. Résultats de l'évaluation

a) Les publics touchés par l'expérimentation

Un tableau de bord a été mis en place au démarrage de l'expérimentation, il a eu pour ambition d'en faire un outil de suivi de l'ensemble des jeunes entrés dans le dispositif par les services médiation logement sur la totalité de la période de l'évaluation, soit du 1^{er} septembre 2009 au 31 octobre 2011.

Au total, 440 jeunes ont été référencés dans ce tableau et donc identifiés comme bénéficiaires.

Sur les 440 jeunes intégrés au dispositif : 65% y sont venus pour un accès à un premier logement autonome, 9% pour un maintien et enfin 26% pour un déménagement ou un changement de logement.

La moitié des bénéficiaires a un niveau de qualification V qui équivaut à un CAP – BEP, 20% ont un niveau baccalauréat (niveau IV), 2% ont un niveau supérieur au bac (niveaux III et I) et enfin 15% ont un niveau brevet des collèges ou certificat de formation générale (niveau V bis) et 11% sont sans diplôme (niveau VI).

30% sont en situation d'emploi, 28% sont en apprentissage, formation, contrat professionnel ou CAE et 38% sont demandeurs d'emploi.

Sur ces 440 bénéficiaires, 150 ont été sélectionnés pour faire partie de l'évaluation, ils faisaient partis des 200 premiers entrants. Finalement sur ces 150 jeunes, 86 ont pu être interrogés à deux reprises en début et en fin d'expérimentation.

Les entretiens de groupe ont permis de recueillir l'enthousiasme des jeunes, et de mesurer leur très fort degré d'adhésion au dispositif. Assez peu conscients de participer à une expérimentation, ils considèrent l'accompagnement renforcé des trois Missions locales comme une aide bienvenue.

b) Les effets du dispositif

★ L'accès à un logement autonome (données quantitatives)

Situation par rapport au logement

	À l'entrée		1ère vague		2nde vague	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
Logement autonome	35	41%	62	72%	64	74%
Hébergé par la famille ou les amis	42	49%	18	21%	19	22%
Hébergement d'urgence (foyer, CHRS, ...)	5	6%	5	6%	2	2%
Autre situation	4	5%	1	1%	1	1%
Total	86	100%	86	100%	86	100%

Source : Évaluation expérimentale du Service Médiation Logement, CRÉDOC – 2012

Données issues des tableaux de bord pour l'entrée dans le dispositif et des 2 vagues d'interrogations quantitatives.

Sur les 86 jeunes qui ont pu être suivis de leur entrée dans l'expérimentation jusqu'à plus d'un an après, 41% était en logement autonome à l'entrée dans la médiation à la seconde interrogation ils sont 74%.

★ L'accès à des logements présentant un bon rapport qualité/prix

Le suivi de la mission locale permet de contrôler la qualité de l'offre de logement à laquelle les jeunes accèdent. Les médiateurs essaient de visiter en amont les logements qui leur sont proposés par les propriétaires afin de ne proposer aux jeunes que les logements de qualité présentant un bon rapport qualité/prix en termes de surface et de dépenses énergiques.

Selon les acteurs, les logements proposés par la médiation ne présentent pas des loyers plus faibles que ceux du marché mais offrent un bon rapport qualité/prix. Le dispositif n'a pas provoqué de baisse des loyers. Toutefois, il a parfois incité certains propriétaires qui étaient tentés de proposer des loyers un peu plus élevés que ceux du marché, à rester dans la moyenne des loyers pratiqués dans la commune.

★ Un assouplissement des exigences des propriétaires

Dans certains cas, la confiance établie entre les propriétaires et les missions locales a permis un assouplissement des exigences financières demandées aux jeunes. L'assurance du soutien de la mission locale en cas de problème sécurise les bailleurs. Ainsi, certains propriétaires acceptent de louer des logements aux jeunes présentant de faibles ressources. De rares propriétaires ont accepté que la mission locale soit un « garant moral » pour les jeunes qui n'en avaient pas. De plus, certaines agences immobilières ont accepté de baisser leurs frais.

Les propriétaires renouvellent leur confiance aux missions locales, même lorsqu'une location ne s'est pas très bien passée avec un jeune. La résolution des conflits, loin de freiner l'adhésion des propriétaires au dispositif, au contraire renforce leur collaboration.

★ Un accompagnement global du jeune grâce à l'expertise de deux pôles spécialisés (emploi et logement) au sein des missions locales

Les problématiques logement et emploi sont indissociables. La constitution d'un pôle logement au sein des Missions locales a permis de créer davantage de transversalité mais aussi d'élargir le public-cible des missions locales.

Avant l'expérimentation du service de médiation logement, les jeunes multipliaient les interlocuteurs qui leur apportaient une aide précise sur une démarche particulière. Ces derniers ne pouvaient prolonger l'accompagnement de ce public, qui n'était pas de leur ressort. La prise en charge plus globale offerte par les missions locales semble rassurer le jeune, lui permettre de créer un parcours avec moins de ruptures, ce qui concourt à l'aboutissement des démarches engagées.

★ Gouvernance et coordination d'acteurs

La médiation logement a permis - sur les trois territoires où aucun CLLAJ (Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes) n'est présent - de renforcer voire même parfois, de faire émerger une politique de logement des jeunes.

Globalement, les partenaires perçoivent le dispositif comme une réponse adaptée aux besoins des jeunes, public qui, au final, rencontre peu d'interlocuteurs qui assurent un suivi global et continu sur la thématique logement.

2. Validité externe des résultats et perspectives de généralisation / essaimage

En l'absence de CLLAJ sur le territoire, le dispositif trouve toute son utilité. De plus, le département du Lot-et-Garonne est un petit territoire sur lequel a pu être constitué un réseau de partenaires « à taille humaine ». Les médiateurs logement sont unanimes sur l'atout que constituait la proximité géographique qui a permis de nouer des liens entre les équipes et de créer des habitudes de travail communes.

Par ailleurs, le nombre peu élevé de missions locales partenaires semble également avoir facilité la mise en œuvre de l'expérimentation. La fréquence des échanges permettant de partager et créer des outils en commun semble essentielle.

L'échelle départementale du projet est également une des clés de réussite de la collaboration entre les trois missions locales. Elle a notamment permis de traiter, en parallèle de l'emploi et du logement, une troisième problématique, celle de la mobilité. Problématique ayant d'autant plus de sens dans un département à dominante rurale où les jeunes doivent souvent quitter leur commune d'origine pour accéder à une formation qui peut se situer à plusieurs kilomètres de chez eux sans que ceux-ci n'aient le permis ou de voiture.

Enfin, la confiance accordée à l'évaluateur par les trois missions locales lui a permis d'adopter une position assez distante afin d'évaluer les effets du dispositif sans intervenir dans sa mise en place. L'évaluation a permis aux porteurs de projet de définir de nouveaux outils. Les divers bilans quantitatifs et chiffres produits lors des comités de pilotage ont amené les missions locales à définir de nouveaux outils en appui à leur travail et qu'ils comptent réutiliser par la suite.



PLAN DU RAPPORT

INTRODUCTION GENERALE	17
I. L'expérimentation	20
1. Objectifs du projet et nature de l'action expérimentée	20
2. Objectifs et modalités de l'évaluation	24
a) Problématique et méthodologie mise en œuvre	24
b) Validité interne	26
II. Enseignements de politique publique.....	29
1. Résultats de l'évaluation	29
a) Les publics touchés par l'expérimentation.....	29
b) Les effets du dispositif expérimenté	33
2. Validité externe des résultats et perspectives de généralisation/essaimage	42
a) Caractère expérimental du dispositif évalué	42
b) Caractère transférable du dispositif et changement d'échelle	42
c) Rôle de l'évaluateur dans l'expérimentation	44
CONCLUSION GENERALE.....	45



RAPPORT D'ÉVALUATION

INTRODUCTION GENERALE

Dans le cadre de l'appel à projet n°1 du Fonds d'expérimentation pour la jeunesse, le service de médiation logement porté par les missions locales d'Agen, Marmande et Villeneuve, vise à faciliter l'accès au logement autonome des jeunes. Mis en place dès 2008 à Agen, l'expérimentation consistait à étendre le dispositif aux territoires des missions locales du Villeneuvois et de Marmande, afin de promouvoir le dispositif à l'échelle départementale et d'assurer ainsi un maillage renforcé du territoire.

Le service s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans¹ suivis en mission locale qui souhaitent accéder à un logement autonome (ou rencontrent des difficultés pour s'y maintenir) et ont besoin d'un accompagnement socio-professionnel. Les motivations qui animent les jeunes sont multiples : nécessité de se rapprocher de son lieu de travail ou de formation, désir de s'émanciper de la cellule familiale ou de s'installer en couple.... Les jeunes rencontrent des difficultés dans leurs démarches d'accès au logement : à titre d'exemple, le temps de la formation est le moment durant lequel le besoin d'un logement indépendant est le plus prégnant. Toutefois, les jeunes en formation cumulent plusieurs difficultés pour se loger. Leurs ressources sont modestes et ils ne peuvent pas toujours mobiliser les aides au logement de droit commun, soit parce que la durée des séjours est inférieure à un mois, soit parce qu'ils disposent d'un logement à titre de résidence principale ailleurs.

Par ailleurs, Les marchés de l'emploi et du logement posent des exigences contradictoires : tandis que les jeunes doivent faire face à la rigidité du marché du logement qui demande des garanties élevées (solvabilité, stabilité financière), ils sont également soumis aux exigences de flexibilité et de mobilité du marché du travail². Ainsi, ils sont soumis à la sélectivité du marché du logement. Leur situation professionnelle peu stable³ se heurte aux exigences des bailleurs, parfois méfiants envers le public jeune, et qui demandent des garanties financières élevées pour sécuriser le paiement des loyers.

Cette expérimentation soulève de multiples problématiques et vise précisément à dépasser ces tensions, et relier les besoins des jeunes aux attentes des propriétaires. Plus qu'un simple service logement, le dispositif mis en place constitue une « médiation » logement. Elle constitue un lieu d'accueil, d'information et d'accompagnement du public jeune mais également un espace ressources pour les propriétaires. Les missions locales se posent ainsi en tiers, conciliant les intérêts des jeunes et des propriétaires.

Les enjeux de l'expérimentation sont multiples et soulèvent de nombreuses interrogations :

- ★ **Dans quelle mesure l'expérimentation a-t-elle permis aux jeunes d'accéder plus facilement à un logement autonome ?**
- ★ **Quel est l'impact de l'accès au logement sur la trajectoire et des jeunes ?**

¹ L'évaluation a porté uniquement sur les jeunes de 18 à 25 ans afin de simplifier les démarches CNIL, l'accord des parents étant nécessaire pour les mineurs.

² N. KESTEMAN, « Le logement des jeunes. Synthèse des études statistiques récentes », *Recherches et prévisions*, Cnaf, n° 79, mars 2005

³ CDD, intérim, formation ou encore service civique.

- ★ **En quoi l'appropriation de la problématique logement par les missions locales a modifié les logiques d'action des acteurs locaux ?**
- ★ **La collaboration des trois missions locales à l'échelle départementale est-elle pertinente ?**

La méthodologie retenue

La démarche d'évaluation du projet de service médiation logement dans le Lot-et-Garonne a connu quelques changements par rapport à sa version initiale (changements détaillés ci-dessous dans la partie I.1). Finalement, la démarche évaluative s'est articulée autour de deux vagues d'interrogation qualitatives et quantitatives.

La première vague d'entretiens qualitative auprès des porteurs de projet et de leurs partenaires (24 entretiens menés à l'automne 2009) a permis de dresser un état des lieux de la problématique du logement des jeunes en Lot-et-Garonne, et d'évaluer la pertinence du projet pour les acteurs au regard des besoins constatés sur les territoires.

En parallèle, un volet d'enquête quantitative auprès des jeunes a été mis en place. Une première vague d'interrogations d'un échantillon de 150 bénéficiaires a été faite à leur entrée dans le dispositif pour faire un état des lieux de leur situation professionnelle, sociale, familiale et face au logement. Au même moment, 150 jeunes témoins (qui n'ont bénéficié d'aucun dispositif expérimental) ont été interrogés sur les mêmes thématiques que les bénéficiaires.

Les volets quantitatifs et qualitatifs ont été déclinés à nouveau lors d'une seconde vague d'interrogation (courant 2011) où il s'agissait cette fois de recueillir le point de vue des porteurs et partenaires sur le fonctionnement du dispositif et ses effets.

En complément des interrogations quantitatives, des entretiens collectifs ont été menés auprès de deux groupes d'une dizaine de jeunes en octobre 2010 et novembre 2011, pour qualifier plus précisément les conditions de mise en œuvre du dispositif et son appropriation par les bénéficiaires.

Enfin, une analyse de la littérature grise et des rapports d'activités des institutions intervenant dans le champ du logement des jeunes a permis de compléter ces différentes phases d'évaluation.

Principaux résultats

Les principaux résultats de l'étude soulignent la double utilité du dispositif : à la fois pour les jeunes mais aussi pour les propriétaires. Au-delà des spécificités territoriales des trois missions locales, il apparaît que les difficultés d'accès au logement autonome des jeunes ne résultent pas d'une tension entre l'offre et la demande sur le marché du logement, mais de l'inadéquation qualitative entre l'offre des propriétaires et la demande des jeunes.

Le service de médiation logement est avant tout un intermédiaire permettant de répondre à la fois aux besoins des jeunes et aux attentes des propriétaires. Ainsi, le dispositif a permis aux jeunes d'accéder rapidement à un logement autonome et ce, malgré leur manque de stabilité professionnelle. Dans certains cas, les propriétaires ont même accepté d'assouplir leurs exigences.

L'expérimentation démontre qu'accéder à un logement est source d'indépendance mais pas nécessairement d'autonomie. La dimension éducative du dispositif est l'une des plus-values les plus appréciables dans le discours des jeunes, leur permettant ainsi de faire l'apprentissage de leur propre autonomie. Il ressort également dans le discours des acteurs qu'emploi et logement sont indissociables. En s'appropriant la thématique logement, les missions locales assurent un suivi global du jeune. En menant des actions

transversales dans le domaine de l'emploi et du logement, leur mission d'insertion du public jeune trouve tout son sens.

Enfin, loin d'être un point de blocage, l'échelle départementale s'est révélée être l'échelle pertinente d'action permettant de traiter la problématique de la mobilité des jeunes, thématique peu appréhendée au début de l'expérimentation mais d'autant plus significative dans un département à dominante rurale.

I. L'expérimentation

1. Objectifs du projet et nature de l'action expérimentée

Dès le début des années 2000, la mission locale de l'Agenais et de l'Albret a engagé une réflexion sur la thématique du logement des jeunes. C'est en 2008 que le projet de médiation logement voit le jour. En 2009, il est étendu aux communes de Marmande et Villeneuve-sur-Lot dans le cadre de l'appel à projet du Fonds d'expérimentation pour la jeunesse. Tandis que la mission locale de Marmande était impliquée depuis 2002 dans la gestion de logements en partenariat avec le CCAS, il s'agissait d'une thématique nouvelle pour la mission locale de Villeneuve. Au moment de la mise en place de l'expérimentation, les trois territoires du Lot-et-Garonne ne disposaient donc pas du même niveau d'expérience sur la question du logement et présentaient des contextes territoriaux différents.

Le projet commun aux trois missions locales propose un service d'accompagnement des jeunes allant de l'accueil au suivi dans le logement en passant par, à la recherche de logement et l'aide à la gestion budgétaire. Afin de proposer une offre de logement adaptée aux besoins et ressources des jeunes, l'un des objectifs du projet est également la constitution, par les missions locales, d'un réseau de propriétaires privés et publics

a) Le service de médiation logement : plus qu'une aide à la recherche de logement, un dispositif permettant aux jeunes de conquérir leur autonomie

Le logement est considéré par les sociologues comme l'un des « attributs de l'indépendance », au même titre que le travail et la vie de couple⁴. Dans les sociétés modernes, la définition même de l'adolescence serait celle de « l'autonomie sans l'indépendance » au sens où les jeunes sont autonomes dans la gestion de leurs relations amicales, dans leurs goûts ou encore leurs sorties, sans pour autant avoir acquis une indépendance économique. L'autonomie serait de plus en plus précoce, et au contraire, l'indépendance de plus en plus tardive du fait des difficultés que rencontrent les jeunes pour accéder à un emploi stable. Cela engendrerait une cohabitation des jeunes avec leurs parents de plus en plus tardive, qui illustrerait ainsi une situation vécue « d'autonomie sans indépendance »⁵.

Au contraire, l'expérimentation portée par les trois missions locales du Lot-et-Garonne illustrerait le concept inverse « d'indépendance sans autonomie »⁶ : l'expérimentation vise non seulement à aider les jeunes à accéder à un logement indépendant mais surtout à les accompagner et les rendre autonomes dans ce logement. L'idée centrale du dispositif est d'aller au-delà du montage de dossier et d'engager avec le jeune un travail de préparation à l'autonomie dans le logement. Le service facilite l'accès au droit commun aux jeunes - la quasi-totalité des jeunes ignorant les aides auxquelles ils peuvent prétendre - et facilite leurs démarches. Il va plus loin en offrant une aide et un soutien continu aux jeunes. Le dispositif est inédit par rapport au droit commun en ce qu'il assure le suivi du jeune à chaque étape de son parcours « vers » et « dans » le logement : de la prise de rendez-vous avec le propriétaire jusqu'à l'ouverture des

⁴ O. Galland, « Entrer dans la vie adulte : des étapes toujours plus tardives mais resserrées », *Économie et statistique*, n° 337-338, 2000 - 7/8.

⁵ O. Galland, Note sur l'autonomie.

⁶ Selon F. de Singly, le logement indépendant marque l'autonomie plus que l'indépendance dans la mesure où, quand ils le peuvent, les parents financent le logement de leur enfant. A l'inverse, l'indépendance résidentielle suppose que les parents ne participent plus au financement du logement. Lors des deux vagues d'interrogation on observe que neuf jeunes sur dix paient leur loyer. Dans le cadre de cette expérimentation, on peut donc considérer le logement comme marqueur d'indépendance.

compteurs. Il s'agit de créer les conditions d'une réelle autonomie souvent occultée par l'illusion d'indépendance créée par le fait d'avoir son propre logement. La Médiation logement constitue un dispositif éducatif de transmission et d'accompagnement permettant aux jeunes de conquérir peu à peu leur autonomie.

« Tenir un bail alors même qu'on subit une situation d'emploi qui est très fragile, c'était très compliqué surtout quand il s'agissait en plus de la prise d'un premier logement et que le jeune n'était pas accompagné et initié à tout ce qui relevait de l'appropriation du logement ; notamment tout ce qui est paiement des charges annexes, charges d'énergie : compteurs, abonnements... C'était des choses, souvent pour un jeune qui prend un premier logement et pour qui il y a les parents qui font ce travail éducatif, sinon il n'y a pas forcément accompagnement de la famille ou autre, tierce personne, et donc le jeune découvrait au fur et à mesure les réalités de l'autonomie dans le logement. Les conseillers logements aujourd'hui justement, remédient à cette lacune c'est-à-dire qu'effectivement dès lors qu'ils aident le jeune à trouver un logement, tout ce travail d'état des lieux, de saisine des fournisseurs pour réaliser les ouvertures de compteurs, de paiement, de mensualisations, cette approche est effectuée donc cela vient apporter un plus au jeune ». (Responsable au sein de la Direction du Développement social d'un Conseil général)

Les trois rôles remplis par les missions locales illustrent les apports du dispositif par rapport au droit commun :

*** La mission locale : une aide à la recherche et à l'entrée dans le logement**

Les missions locales proposent les prestations suivantes aux jeunes :

- Une information et une évaluation de la situation du jeune (sur un plan personnel, professionnel et financier) : si le jeune ne dispose pas des ressources nécessaires pour assumer le paiement d'un loyer et des charges locatives, le référent peut invalider le projet du jeune. Dans ce cas, il doit rechercher d'autres solutions d'hébergement : foyer de jeunes travailleurs ou foyers d'hébergement.
- La signature d'un contrat d'engagement entre le jeune et la mission locale pour formaliser le suivi du jeune ;
- Des informations sur les droits et devoirs des locataires et des propriétaires ;
- La réalisation d'une fiche budget afin d'évaluer les dépenses mensuelles du jeune et le niveau de loyer et de charges qu'il peut assumer ;
- L'instruction et le suivi des dossiers d'aide au logement (FSL, Loca-pass, APL...);

La mise en relation des bailleurs privés avec des locataires : le médiateur aiguille le jeune vers le réseau de propriétaires en fonction de ses besoins. Le réseau de propriétaires n'est pas systématiquement mobilisé par le médiateur, il arrive que les jeunes aient déjà des contacts ou soient autonomes au niveau de la recherche de logement. Le médiateur aide le jeune à se présenter au propriétaire et à formaliser la demande de logement. Des téléphones sont disponibles à la mission locale pour que les jeunes contactent les propriétaires.

- La présence du médiateur à l'état des lieux, si le jeune formule la demande ;
- L'aide à l'ouverture des compteurs.

*** La mission locale : une aide au maintien dans le logement**

Les missions locales accompagnent les jeunes « vers » mais aussi « dans » le logement. Elles aident ceux qui ont des difficultés à se maintenir dans leur logement :

- Accompagnement des jeunes qui ne sont plus en mesure de payer leur loyer ou certaines charges suite à une baisse ou une perte de revenus (instruction de la demande d'aides au Fonds de Solidarité pour le Logement⁷) ;
- Arbitrage et résolution des conflits avec les propriétaires.

« La grosse problématique des jeunes c'est l'absence de revenus stables, ils peuvent avoir une période de travail et après une période de chômage mais qui est très courte et ensuite on est très vite dans l'impasse car l'emploi ne revient pas de suite, sans droit au RSA c'est vrai que ce sont des situations qui sont vite bloquées. Le peu de situations que j'ai accompagnées, qui ne relevaient pas de la ML, qui n'étaient pas connues, on était vite bloqué par ça, pas de relais familial, pas de soutien, pas d'aide et donc là pas de solution ». (Responsable CAF)

*** La mission locale : un espace ressources pour les jeunes et les propriétaires**

Afin de pouvoir aiguiller les jeunes vers des logements adaptés à leurs besoins, les missions locales ont constitué leur propre réseau de bailleurs. Les propriétaires offrent principalement des logements allant du studio au T2. Certains bailleurs proposent exclusivement des logements meublés, d'autres ont des offres plus variées.

Selon, les rapports d'activité de 2010 de chaque mission locale, on dénombre, au sein de ces réseaux :

- 30 bailleurs pour la mission locale de la Moyenne Garonne, dont deux bailleurs publics ;
- 107 propriétaires privés sur le territoire de l'Agenais et de l'Albret, dont 25 en contact régulier et deux bailleurs publics ;
- 41 bailleurs privés et une agence immobilière pour la mission locale du Pays du Villeneuvois

Les propriétaires sont sollicités par la mission locale lors de la recherche de logement, pour une rencontre avec un futur locataire et enclencher le montage des dossiers. En retour, ils peuvent également solliciter la mission locale pour :

- Proposer des logements à la mission locale ;
- Demander des conseils et renseignements (papiers relatifs à la location : contrat de location, état des lieux, assurance...) ; Ils sont d'ailleurs informés par courrier des changements liés aux aides.

⁷ Le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) accorde des aides financières aux personnes en difficulté pour leur permettre d'accéder à un logement ou de s'y maintenir. Les aides du FSL permettent :

- de financer le dépôt de garantie, s'il n'est pas avancé par une avance loca-pass ,
- de financer la caution garantissant au propriétaire le paiement des loyers et des charges en cas de défaillance du locataire,
- de financer les dépenses liées à l'entrée dans les lieux (frais de déménagement, assurance habitation, frais d'équipements mobiliers),
- de rembourser les dettes de loyers et de charges locatives ou de factures impayées d'énergie, d'eau et de téléphone dont le règlement conditionne l'accès à un nouveau logement.

Les aides du FSL permettent aussi de rembourser les dettes de loyers et de charges locatives sous réserve de la reprise du paiement par le locataire. En règle générale, leur attribution est subordonnée à la mise en place d'un plan d'apurement et d'un accompagnement social. (Source : Service-Public.fr)

- Demander à la mission locale de prendre en charge la visite d'un logement en cas d'indisponibilité.

La médiation logement constitue donc un espace ressources aussi bien pour les jeunes que pour les propriétaires. Plus qu'un appui administratif, le suivi, non pas ponctuel mais global et continu du jeune constitue un apport incontournable au droit commun.

A travers ce service de médiation, les missions locales se posent ainsi en tiers garantissant à la fois les intérêts des jeunes et des propriétaires. Ce positionnement inédit constitue une très forte plus-value du dispositif.

b) Le logement : d'un volet de l'accompagnement du conseiller emploi à un pôle spécialisé au sein des missions locales

Bien que l'emploi et la formation constituent le cœur du suivi proposé par les missions locales, le logement est devenu dans la pratique, un volet de l'accompagnement des conseillers emploi. Indissociables de l'emploi et du parcours d'insertion global des jeunes, les démarches liées au logement étaient gérées par les conseillers emploi des trois missions locales qui s'en étaient saisis d'eux-mêmes. Toutefois, par manque de temps, ils ne pouvaient traiter toutes les demandes ni offrir un accompagnement aussi rapproché que celui de la médiation logement : ils instruisaient principalement les dossiers de demande d'aides ou réorientaient les jeunes vers des structures d'hébergement. Faute d'expertise dans le domaine et par manque de temps dédié à la problématique logement, les demandes n'aboutissaient pas toujours. Les trois missions locales ont engagé la structuration d'un pôle logement au sein de leur structure, qui est notamment passé par le recrutement d'un référent logement :

- Deux postes à temps plein ont été créés au sein des missions locales de Marmande et Villeneuve.
- A Agen, un trois quart temps et un mi-temps ont été créés au sein de la mission locale.

Nouvel acteur du logement, les missions locales ont engagé une campagne de communication afin d'être identifiées auprès de leurs partenaires historiques (Conseil général, Municipalité, FJT...) mais aussi des structures traditionnelles d'accueil des jeunes sur les questions de logement (CAF, ADIL...) élargissant ainsi leurs prescripteurs.

Afin de constituer un pôle logement spécialisé au sein de la mission locale et de développer une solide expertise, les conseillers ont échangé avec certains partenaires (CAF et Conseils généraux notamment) afin d'acquérir de nouvelles compétences en matière d'instruction des dossiers d'aides au logement. De plus, les trois missions locales ont élaboré des outils communs (plaquettes d'information, contrat d'engagement du jeune, fiche budget...) et ont organisé des réunions mensuelles afin de faire évoluer leurs pratiques dans le même sens.

« Avant il y avait pas mal de liens incontournables avec les missions locales pour ajourner les dossiers, pour demander des compléments d'informations mais c'est vrai que c'était aussi parce qu'il n'y avait pas de conseiller dédié au logement donc ils montaient des dossiers sans toujours savoir comment la commission expertisait ces demandes et rendait ces conclusions et c'est vrai que l'année qui vient de s'écouler, on a eu l'occasion d'accueillir les conseillers de chaque mission locale et ils ont pu mesurer quelles étaient les exigences de la commission. Le fait qu'il y ait un conseiller dédié a pu apporter un plus qualitativement ». (Responsable à la direction du Développement social d'un Conseil général)

★ La montée en charge du dispositif freinée par les habitudes de travail en interne

Sur Villeneuve, territoire sans expérience antérieure dans le domaine du logement, il est apparu que la montée en charge du dispositif pour le public jeune a pris un peu plus de temps que prévu non pas par manque d'intérêt des jeunes pour le dispositif mais par manque de prescriptions des conseillers emploi qui avaient pris l'habitude de gérer les questions de logement par le passé. Un travail de communication interne a donc été nécessaire afin de déléguer l'entière gestion du logement à la médiation et d'en faire une ressource expérimentée en appui au travail des autres conseillers.

« Curieusement c'est pour le public jeune que la montée en charge s'est fait moins vite tant au niveau des conseillers ici qui n'avaient pas de suite intégré les plus-values de ce dispositif. L'élément positif il est surtout dans l'intégration du système logement dans l'équipe [...] Nous c'est ça qui a été le plus long, c'est la prescription sur le dispositif logement. La notion de logement dans la mission locale c'était nouveau ici [...] La non prescription au départ était simplement due à des habitudes de travail, les conseillers géraient eux-mêmes le logement.

La conseillère logement elle a fait beaucoup d'informations auprès des conseillers, elle a monté des actions en parallèle qui a permis de mobiliser les conseillers et les jeunes, par exemple comment déclarer ses impôts, c'est quoi la taxe d'habitation, pas mal d'évènements où elle mobilisait pour des informations collectives, les jeunes. Les conseillers ont compris l'intérêt de s'appuyer sur le service logement et du coup de s'appuyer sur une ressource expérimentée ».

(Responsable mission Locale)

2. Objectifs et modalités de l'évaluation

a) Problématique et méthodologie mise en œuvre

L'évaluation s'est décomposée en deux vagues : une première vague d'interrogation a été menée entre décembre 2009 et octobre 2010, et une seconde conduite de janvier à décembre 2011.

Chaque vague d'enquête s'est appuyée sur deux méthodes, l'une qualitative auprès des porteurs de projet, des partenaires et de quelques jeunes bénéficiaires et l'autre quantitative auprès des jeunes bénéficiaires sélectionnés pour l'évaluation.

La méthodologie d'évaluation est donc fondée à la fois sur les traitements des données recueillies au cours des enquêtes qualitatives et quantitatives mais aussi sur les données issues de tableaux de bord, d'extractions du logiciel Parcours 3 (P3) logiciel des missions locales ainsi que les rapports d'activité fournis par les missions locales.

★ Les entretiens individuels auprès des acteurs et partenaires:

La première démarche évaluative visait à analyser la mise en œuvre et la montée en charge du dispositif.

L'objectif de la seconde vague d'entretiens était d'analyser la dynamique partenariale et des conditions de mise en œuvre du projet dans la durée de l'expérimentation. L'analyse du système partenarial mobilisé autour du dispositif permet d'analyser la cohérence externe du projet et les effets d'apprentissage qu'il suscite.

Cette phase a donné lieu à une série d'entretiens auprès des porteurs de projets et de leurs partenaires complétée par une analyse de la littérature grise et des rapports d'activités des institutions intervenant dans le champ du logement des jeunes.

★ L'enquête quantitative auprès des jeunes

La première interrogation quantitative auprès des jeunes bénéficiaires et témoins avait pour objectif de dresser un état des lieux de la situation des jeunes entrant dans le dispositif expérimental (situation par rapport au logement mais aussi professionnelle et sociale).

La seconde vague a porté sur la mise en œuvre du dispositif et de ses effets sur la trajectoire des bénéficiaires. Cette seconde interrogation intervient 12 mois après la première interrogation.

★ Les entretiens collectifs

En complément des interrogations quantitatives, des entretiens collectifs ont été menés auprès de deux groupes de 10 jeunes (un groupe de bénéficiaires de la mesure, un groupe témoin de jeunes suivis par les missions locales de Dordogne) en octobre 2010, pour qualifier plus précisément les conditions de mise en œuvre du dispositif et son appropriation par les bénéficiaires.

Ces entretiens de groupe visaient à analyser comment les bénéficiaires s'appropriaient le dispositif mais également comment ils percevaient leur situation par rapport au logement et de son impact sur leur degré d'insertion.

Un seul entretien collectif a été mené en vague 2 (novembre 2011). Le deuxième entretien collectif initialement prévu a été remplacé par une série d'entretiens individuels de bailleurs⁸.

Le déroulement de cet entretien collectif a connu un petit ajustement par rapport au précédent. En effet, lors de la première réunion de groupe les référents des missions locales n'étaient pas présents. Au moment de l'organisation de la seconde réunion de groupe l'intégration des référents a été faite pour permettre à l'entretien d'être plus animé et plus structuré. En effet, à la différence des adultes plus habitués à « produire » un discours, le discours des jeunes apparaît parfois moins précis et organisé. Globalement, les médiateurs sont très peu intervenus, ils ont adopté une position passive d'observation pour ne pas parler à la place des jeunes ou influencer sur leurs discours. A quelques rares moments, ils ont tout de même pu relancer les jeunes sur certains aspects de leur accompagnement qu'ils occultaient ou développaient assez peu. La présence du médiateur n'a pas semblé biaiser le discours des jeunes au contraire, l'intervention d'une tierce personne, plus familière, a permis de les mettre en confiance et les a aidés à s'exprimer sur certains sujets.

Les médiateurs ont également apprécié assister aux entretiens collectifs. Cela leur a permis de mesurer comment les jeunes percevaient les actions qu'ils mettaient en place.

★ Les ajustements méthodologiques

La méthodologie d'évaluation a connu quelques changements au fil de la progression du dispositif. Initialement, le protocole s'articulait autour de trois étapes méthodologiquement identiques avec une interrogation qualitative des partenaires et des acteurs du dispositif, une interrogation quantitative de deux groupes de 150 jeunes (les bénéficiaires et les témoins). Cette méthodologie se retrouvait à trois étapes de l'évolution de l'expérimentation : au début de l'expérimentation afin de dresser un état des lieux initial, en milieu d'expérimentation pour permettre un suivi des différents

acteurs (porteurs de projet, partenaires et jeunes) et enfin une dernière étape en fin d'expérimentation afin de permettre d'évaluer les conditions d'essaimage.

Les changements méthodologiques sont les suivants :

- Le tirage aléatoire pour l'évaluation quantitative a dû être abandonné pour la création des deux groupes de jeunes (bénéficiaire et témoin). En effet, le dispositif a été conçu pour accueillir la totalité des jeunes éligibles sur le département (d'où une levée de bouclier des élus). Pour remédier à cette difficulté l'hypothèse suivante a été formulée : tirer l'échantillon témoin dans un département comparable au Lot-et-Garonne, ne mettant pas en place le dispositif expérimental. Les 5 missions locales du département de la Dordogne ont accepté de constituer l'échantillon après une vérification de la comparabilité entre les deux départements concernant les profils des jeunes concernés par la problématique.
- L'interrogation intermédiaire a dû être abandonnée à cause du retard pris lors de la constitution des échantillons impactés par le changement de méthodologie. Le délai entre la 1ère interrogation et la 2nde aurait été trop court. La réalisation d'entretien collectif auprès des jeunes (bénéficiaires et témoins) a remplacé cette 2nde interrogation.
- Après la 1ère interrogation quantitative des jeunes, au vue des résultats, l'échantillon témoin a dû être abandonné pour la suite de l'évaluation. En effet, les résultats de la 1ère exploitation quantitative font état d'un certain nombre de différences entre les deux populations. Les jeunes de l'échantillon témoin sont initialement dans une situation plus dégradée que les bénéficiaires. Ils sont par exemple plus jeunes, moins nombreux à être titulaires du permis de conduire, leurs revenus sont par ailleurs plus faibles.
- Concernant la phase qualitative de l'évaluation, la vague intermédiaire d'interrogation des porteurs de projet et partenaires a été supprimée, car elle n'apparaissait plus aussi pertinente pour les besoins de l'évaluation. L'interrogation qualitative intermédiaire s'est donc davantage intéressée aux jeunes par le biais des entretiens collectifs. Ces groupes permettent de qualifier plus précisément la situation des jeunes par rapport à la problématique du logement, et l'impact de l'accès ou du non accès au logement autonome sur leurs parcours.

b) Validité interne

★ Rappel

La constitution d'un échantillon témoin, parmi une autre population que celle concernée par le dispositif, peut être à l'origine de différences importantes entre les deux échantillons. C'est pourquoi, avant d'utiliser un autre territoire que celui ciblé par l'expérimentation, pour construire l'échantillon témoin, le CRÉDOC s'est assuré en première approche, de la comparabilité des deux territoires et des jeunes sélectionnés dans les deux échantillons. Cette première étude a conduit à penser que cette constitution d'un échantillon témoin par le biais des Missions Locales de Dordogne était

possible, les méthodes de modélisation statistique permettant de contrôler les biais de sélection entre deux échantillons, quand la proximité entre ces derniers est satisfaisante.

★ Constats

Cependant, les conditions de constitution des deux échantillons, et les résultats de la première enquête nous ont conduits à revenir sur cette première approche. En effet, les modes de constitution des deux échantillons se sont avérés différents dans les deux départements :

- Dans le Lot-et-Garonne, les jeunes bénéficiaires sont repérés d'abord car ils expriment un besoin de logement auprès de la mission locale. Leur capacité à aller vers un logement autonome est ensuite vérifiée par un premier entretien avec une conseillère. Les jeunes entrent dans le dispositif une fois seulement cette vérification faite.
- En Dordogne, les jeunes témoins sont repérés par le biais d'une requête P3, permettant d'isoler ceux ayant exprimé un besoin de logement auprès de leur mission locale. Tous ces jeunes sont alors considérés comme témoins, sans que la procédure de vérification quant au réalisme du projet et à l'autonomie du jeune, mise en œuvre pour les bénéficiaires, ne soit réalisée. Cette procédure aurait en effet été trop coûteuse, dans un département qui n'avait aucun financement pour ce projet. Par ailleurs, l'échantillon témoin a initialement connu une lente montée en charge, plus lente que celle observée parmi l'échantillon bénéficiaire. Cette différence dans les montées en charge provenait d'une requête P3 initialement trop restrictive en Dordogne.

Ces différences quant aux modalités de constitution des deux échantillons, nous ont conduits à nous interroger sur les biais qu'elles étaient susceptibles d'engendrer. Les résultats de l'enquête quantitative ont confirmé que ces biais existaient : en effet, ils montraient que les jeunes bénéficiaires étaient plus proches du logement et de l'insertion, que les jeunes témoins. Ces derniers étaient par exemple :

- o Plus jeunes, 25% des bénéficiaires avaient entre 18 et 20 ans alors que 44% des témoins étaient dans cette même tranche d'âge.
- o Moins nombreux à être titulaires du permis de conduire, 63% des bénéficiaires avaient le permis de conduire contre 47% des témoins.
- o Leurs revenus étaient par ailleurs plus faibles, 53% des bénéficiaires avaient des revenus inférieurs au seuil de pauvreté (949€ par mois) contre 71% des témoins.

En conclusion, l'importance des différences observées au regard de la faible taille de l'échantillon (150 bénéficiaires et 99 témoins en vague 1), ainsi que le doute pesant sur les modalités de sélection des jeunes témoins qui ont pu engendrer des écarts non observables entre les deux échantillons, ont montré que l'utilisation de modélisations statistiques ne serait pas suffisante pour obtenir des résultats interprétables. Quelle que soit la méthode utilisée, il n'aurait pas été possible de conclure si les différences observées dans l'accès au logement entre les deux échantillons, étaient imputables au dispositif, ou uniquement, à une plus grande autonomie initiale des jeunes bénéficiaires par exemple.

L'échantillon témoin finalement constitué n'était donc pas utilisable. Sa constitution est néanmoins intéressante dans la mesure où elle permet d'avoir une base de référence quant au profil des jeunes bénéficiaires. Une deuxième interrogation des jeunes témoins aurait cependant été inutile. La décision a donc été prise de la remplacer par une approche plus qualitative.

Par conséquent pour la suite de ce rapport les données quantitatives qui seront présentées le seront exclusivement sur l'échantillon bénéficiaires ayant répondu au deux vagues d'enquête.

Pour ce qui est de l'échantillon de jeunes bénéficiaires interrogés deux fois le taux de réponse est relativement faible, 150 jeunes interrogés en vague 1 et 86 en vague 2, soit un taux d'attrition de 43%. Pour augmenter le nombre de jeunes les missions locales ont été sollicitées, pendant la seconde vague pour réactualiser les coordonnées téléphoniques des jeunes. Cependant, ce taux de réponse n'est pas surprenant pour un tel public qui est très mobile, change régulièrement de coordonnées téléphonique et ne répond pas toujours aux numéros inconnus.

Triangulation des données

L'analyse conjointe des données collectées par le biais des enquêtes téléphoniques auprès des jeunes ainsi que des tableaux de bord renseignés par les quatre conseillers médiation logement ont permis d'observer précisément l'évolution de la situation de logement des jeunes. En effet, la première enquête quantitative ayant eu lieu plus d'un mois après leur entrée dans le service médiation logement (ce délai étant essentiellement dû à des délais CNIL), l'observation de la montée en charge du dispositif a été tronquée. Les données des tableaux de bord renseignées à la date exacte de l'entrée du jeune dans l'expérimentation ont cependant permis de pallier cette difficulté. En l'absence d'échantillon témoin, ces observations ne permettent cependant pas d'isoler les effets propres du dispositif et d'en mesurer l'impact en dehors des effets de contexte ou des effets d'autres dispositifs auxquels les bénéficiaires ont pu avoir accès en parallèle.

II. Enseignements de politique publique

1. Résultats de l'évaluation

a) Les publics touchés par l'expérimentation

La problématique de l'accès au logement se pose de manière différente selon le profil des jeunes concernés. L'accès au logement autonome s'inscrit donc dans un parcours, et trouve sa place au sein d'une typologie des besoins en matière de logement des jeunes qui diffèrent selon la situation socio-professionnelle de chaque jeune.

Un tableau de bord a été mis en place au démarrage de l'expérimentation à des fins de suivi de l'ensemble des jeunes entrés dans le dispositif par les services médiation logement sur la totalité de la période de l'évaluation, soit du 1^{er} septembre 2009 au 31 octobre 2011.

Au total, 440 jeunes ont été référencés dans ce tableau en tant que bénéficiaires. Toutefois, 1 540 jeunes ont été reçus par les services médiation logement : les bénéficiaires représentent donc 29% des jeunes reçus en 1^{er} accueil au service médiation logement⁹.

*** La population totale des jeunes suivis par les services médiation logement**

Sur les 440 jeunes intégrés au dispositif, 65% y sont venus à la Mission Locale pour un accès à un premier logement autonome, 9% pour un maintien et enfin 26% pour un déménagement ou un changement de logement.

À l'entrée dans le dispositif, ces 440 bénéficiaires se répartissent de la manière suivante sur le département :

- 135 appartiennent au territoire de la mission locale d'Agen (soit 30,7%)
- 170 au territoire de Marmande (soit 38,6%)
- 135 au territoire de Villeneuve (soit 30,7%)

*** Les jeunes sélectionnés pour faire partie de l'évaluation**

Parmi les 209 premiers bénéficiaires entrés dans la médiation (sur la période décembre 2009 –octobre 2010) 150 ont été interrogés une première fois, et 86 d'entre eux ont pu être interrogés à nouveau un an après.

Les jeunes sélectionnés pour l'évaluation (150 jeunes) sont représentatifs de la population-mère dont ils sont issus, soit les 209 premiers entrants dans les services médiation logement. Malgré le taux d'attrition, les 86 jeunes présents en vague 2 restent représentatifs de la population-mère¹⁰.

Le tableau ci-dessous présente à la fois le profil des 440 jeunes suivis par les services médiation logement sur l'ensemble de la période de l'expérimentation, mais aussi la population-mère (les 209 premiers entrants) dont est issu l'échantillon de jeunes évalués

⁹ Ces données sont issues du rapport d'activité des services médiation logement présenté en comité de pilotage le 24 novembre 2011.

¹⁰ Un test de significativité au seuil de 5% a été effectué sur les 86 jeunes interrogés aux deux vagues.

(150 jeunes interrogés en vague 1) et l'échantillon qui a pu être réinterrogé un an après (86 jeunes interrogés en vague 1 et réinterrogés en vague 2).

Figure 1 Profil des jeunes suivis par les services médiation et des jeunes interrogés en vague 1 et en vague 2

	Ensemble des 440 jeunes suivis par les services médiation	Population- mère (209 premiers jeunes)	Echantillon des 150 jeunes évalués	Echantillon des 86 jeunes interrogés en vague 2
Situation logement				
Logement autonome	32%	39%	41%	41%
Hébergé par la famille ou les amis	59%	54%	52%	49%
Hébergement d'urgence (foyer, CHRS, ...)	7%	4%	3%	6%
Autre situation	3%	3%	4%	4%
Niveau de diplôme				
Niveau I	<1%			
Niveau III	2%	3%	4%	5%
Niveau IV	20%	16%	15%	22%
Niveau V	50%	51%	51%	47%
Niveau VI	11%	11%	11%	10%
Niveau Vbis	15%	17%	17%	12%
Non renseigné	1%	2%	2%	5%
Age				
Moins de 20 ans	21%	18%	17%	15%
De 20 ans à 22 ans	43%	44%	44%	44%
23 ans et plus	35%	38%	38%	41%
Demandeur				
Femme	48%	48%	52%	59%
Homme	37%	38%	34%	31%
Couple	15%	14%	13%	11%
Situation professionnelle				
En emploi	30%	26%	27%	31%
Apprentissage - Formation - CAE - ...	28%	29%	25%	21%
Demandeur d'emploi	38%	43%	45%	46%
Autre situation	4%	2%	3%	2%
Territoire				
ML Agen	31%	31%	32%	32%
ML Marmande	39%	43%	43%	47%
ML Villeneuve sur Lot	31%	26%	25%	21%

Source : Évaluation expérimentale du Service Médiation Logement, CRÉDOC – 2012.

Données issues des tableaux de bord.

Les demandeurs sont un peu plus souvent des femmes (48%), que des hommes (37%), cependant il y a aussi une proportion non négligeable de couples (15%).

Les trois quart des jeunes déclarent vivre seul (75%), le dernier quart se déclare en couple.

La moitié des bénéficiaires a un niveau de qualification V qui équivaut à un CAP – BEP, 20% ont un niveau baccalauréat (niveau IV), 2% ont un niveau supérieur au bac (niveaux III et I) et enfin 15% ont un niveau brevet des collèges ou certificat de formation générale (niveau V bis) et 11% sont sans diplôme (niveau VI).

Parmi les jeunes suivis par le service médiation logement, leur situation professionnelle est la suivante à leur entrée dans le dispositif :

- 38% sont demandeurs d'emploi
- 28% sont en situation d'apprentissage, de formation, contrat de professionnalisation ou CAE

- 30% sont en emploi, dont¹¹ :
 - 31% sont en CDD (temps plein et temps partiel),
 - 21% en intérim
 - 23% en CDI (temps plein et temps partiel)

Plus de la moitié des jeunes en emploi (52%) ont ainsi des contrats de travail « précaires ».

Leurs revenus s'élèvent en moyenne à 751€, leurs revenus viennent en majorité de salaire ou d'allocation chômage et d'allocations diverses (RSA, AAH, API, ...) seuls 7% n'ont pas de revenus.

★ Des jeunes majoritairement déjà suivis par la mission locale

Les missions locales dans la réponse à l'appel à projet avaient défini le public cible de l'expérimentation : il s'agissait des jeunes de 18 à 25 ans suivis par les missions locales. Lors de la 1^{ère} vague d'enquête quantitative nous nous sommes intéressés aux moyens par lesquels les jeunes ont connu l'existence du service médiation logement voire de la mission locale dans son ensemble. Avant leur entrée dans le dispositif de médiation, l'essentiel des jeunes (130 sur 150) étaient suivis par les missions locales, parmi lesquels 68% étaient suivis pour des questions d'accès à l'emploi, 34% pour des besoins de formation, 14% pour des problèmes d'argent et 9% étaient suivis pour d'autres raisons (« stage », « loisirs », « problèmes de santé », « logement autonome », « logement d'urgence »).

Figure 2 Pour quelles autres raisons avez-vous fait appel à la mission locale, en dehors du « service médiation logement »

	Effectifs	%
Pour un emploi	89	68%
Pour une formation	44	34%
Pour des problèmes d'argent	18	14%
Pour un logement autonome	5	4%
Pour un logement d'urgence	3	2%
Pour un stage	1	1%
Pour vos loisirs	1	1%
Pour un problème de santé	1	1%

Source : Évaluation expérimentale du Service Médiation Logement, CRÉDOC – 2012

Champs : Sur les 130 jeunes déjà suivis par la mission locale avant leur entrée dans le « service médiation logement » - Plusieurs réponses possibles.

L'information des jeunes concernant l'existence d'un service médiation logement s'est ainsi faite principalement par le biais de leur référent mission locale (69% des jeunes). Cependant, 14% des jeunes (21 sur 150) ont su que le service médiation logement existait par des amis, des voisins. Les 17% restants (25 sur 150) l'ont connu par d'autres sources (exemple : Pôle emploi pour 4 jeunes, la mairie ou le CCAS pour 4 jeunes, une association pour 2 jeunes, ...).

Concernant la nature de leur demande d'accompagnement logement, sur les 150 jeunes évalués 57% ont sollicité les services médiation logement pour de l'accès au logement autonome, 33% pour un changement de logement et enfin 10% pour du maintien.

¹¹ À noter, parmi ces 30%, 25% sont en emploi sans que la nature de leur contrat soit précisée.

*** Un élargissement du public cible à des jeunes inconnus de la mission locale**

Au démarrage de l'expérimentation, l'une des principales interrogations était de savoir dans quelle mesure l'entrée « logement » pouvait permettre d'élargir le public-cible des missions locales.

Sur les 150 bénéficiaires évalués au départ 20 jeunes ont déclaré que leur passage à la médiation logement était aussi leur 1^{er} passage à la mission locale, le service médiation logement a donc drainé un nouveau public.

Si, derrière la problématique logement, une problématique emploi est soulevée, le médiateur réoriente ensuite le jeune vers un conseiller emploi. Le service de médiation logement a donc permis aux missions locales de capter un public plus large.

Les missions locales ont cependant souhaité que l'élargissement de leurs domaines d'intervention reste articulé à leur mission première qui est l'insertion professionnelle des jeunes. Elles ont ainsi refusé que la médiation logement soit assimilée à une « agence immobilière ». Quelques cas de jeunes recherchant uniquement un logement mais ne nécessitant pas d'accompagnement plus poussé se sont présentés mais sont restés au final, très marginaux.

« Maintenant que le dispositif est connu, on a des jeunes qui viennent à la ML pour se loger, ils sont reçus par la conseillère logement, qui souvent, derrière la demande de logement va décrypter une demande de recherche d'emploi et mettre en route toute l'offre de service de la ML et ce qu'on ne voulait pas au début et ce qu'on a maintenu, c'est qu'on devienne une agence immobilière. Il ne s'agissait pas de pousser la porte de la structure pour chercher un logement ou consulter un catalogue. C'est déjà arrivé mais vraiment à la marge et on a réexpliqué, il n'y a pas eu de soucis ». (Responsable mission locale)

*** Des conditions d'entrée peu restrictives et une adhésion forte des jeunes au service proposé**

Lors de l'expérimentation, les trois missions locales ont accueilli tous les jeunes en recherche de logement autonome (ou cherchant à s'y maintenir). Seuls ceux présentant un niveau de ressources leur permettant de payer le loyer et les charges locatives ont été intégrés au dispositif. Cette sélection s'est imposée pour n'importe quel jeune manifestant une demande de logement autonome mais ne présentant pas les ressources nécessaires pour payer le loyer et les charges une fois toutes les aides possibles déduites. Pour les jeunes ne présentant pas les conditions de ressources pour entrer dans le dispositif, les missions locales ont tout de même mis en place, de leur propre initiative, des actions de sensibilisation aux responsabilités qu'impliquent la gestion d'un logement autonome (comment réaliser des économies d'énergie...).

Les entretiens de groupe ont permis de recueillir l'enthousiasme des jeunes, et de mesurer leur très fort degré d'adhésion au dispositif. Assez peu conscients de participer à une expérimentation, ils considèrent l'accompagnement renforcé des trois missions locales comme une aide bienvenue.

b) Les effets du dispositif expérimenté

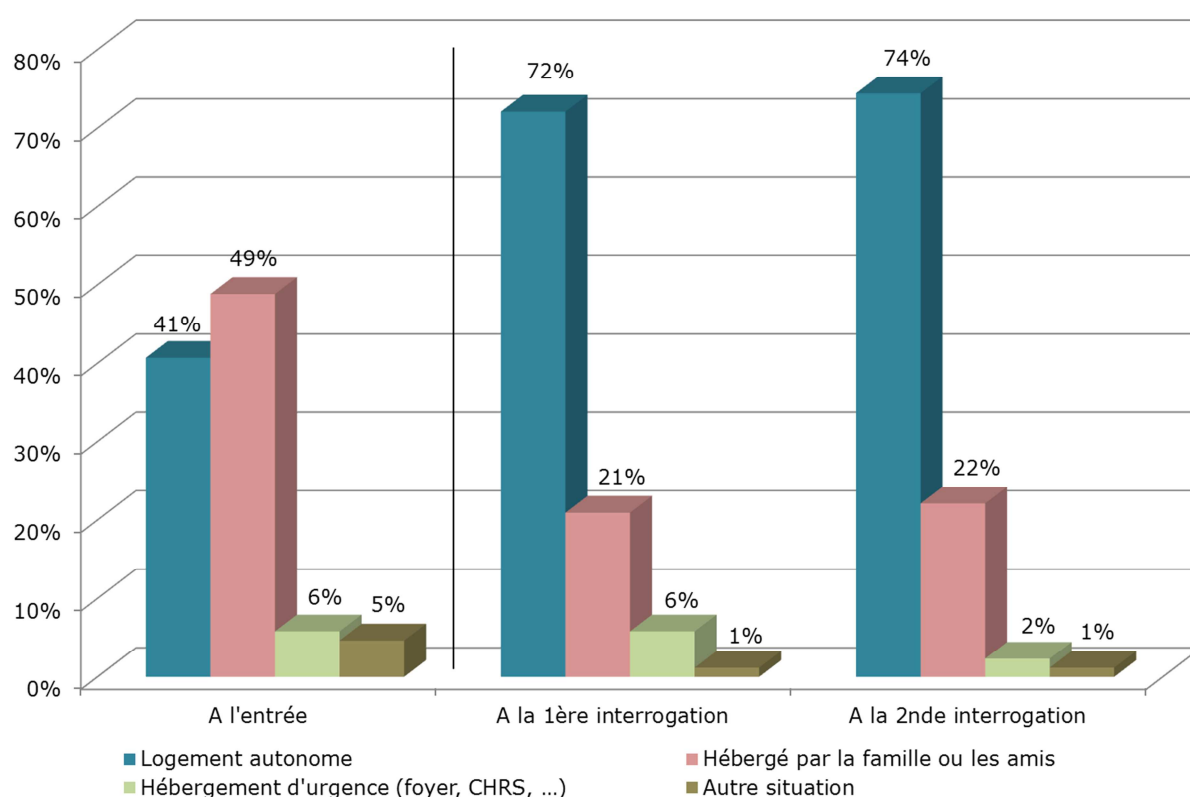
Les effets sur les jeunes

★ Une nette progression de l'accès au logement autonome

Sur l'ensemble des 86 jeunes bénéficiaires qui ont pu être suivis depuis leur entrée dans la médiation, la proportion de jeunes en logement autonome est passée de 41% à l'entrée dans le dispositif, à 72% lors de la première interrogation quantitative, soit environ un mois après, et 74% lors de la seconde interrogation 12 mois plus tard.

Les jeunes en situation d'hébergement (famille ou amis) sont par ailleurs en nette baisse sur l'ensemble de la période.

Figure 3 Situation par rapport au logement à l'entrée dans la médiation, à la 1^{ère} interrogation et à la 2^{nde} interrogation



Source : Évaluation expérimentale du Service Médiation Logement, CRÉDOC – 2012
Données issues des tableaux de bord pour l'entrée dans le dispositif et des 2 enquêtes.
Champs : Sur les 86 jeunes qui ont pu être interrogés aux 2 vagues d'enquête.

Sur 64 jeunes en logement autonome à la 2^{nde} interrogation (soit 74% des jeunes interrogés en vague 2) :

- 26 ont accédé à un logement autonome entre leur entrée dans le dispositif et la 1^{ère} interrogation et y sont restés entre les deux vagues d'interrogations,
- 7 ont accédé à un logement autonome entre les deux vagues d'interrogation,

Pour ceux qui ont accédé au logement autonome pendant la durée de l'expérimentation, l'accès a donc été très rapide la plupart du temps (environ 1 mois pour la plupart), ce qui montre la réactivité du service proposé pour répondre aux besoins identifiés.

NB : l'analyse de l'évolution de la situation professionnelle des jeunes, qui devait initialement s'appuyer sur les tableaux de bord, n'a pas été possible du fait d'une mise à jour insuffisante de cet outil. Les données P3 extraites par les missions locales n'ont pas non plus permis d'identifier d'évolutions de situation sur ce plan, les données transmises n'ayant en effet pas davantage été régulièrement mises à jour pour permettre une analyse.

★ L'accès à des logements présentant un bon rapport qualité/prix

Les médiateurs essaient de visiter en amont les logements qui leur sont proposés par les propriétaires afin de ne proposer aux jeunes que les logements de qualité présentant un bon rapport qualité/prix en termes de surface et de dépenses énergétiques (isolation des fenêtres, espace, température du logement en été/hiver...). Les logements vétustes amènent le jeune à payer des factures d'énergie bien supérieures à leur budget. Pour les 59 jeunes qui sont locataires à la 2nde interrogation, le montant moyen de leur loyer s'élève à 370€ avec un loyer minimum de 160€ et un maximum de 550€.

Il arrive encore aujourd'hui que des jeunes prennent des logements insalubres et se retrouvent avec des charges très élevées à payer. Dès qu'un jeune informe son médiateur qu'un logement est vétuste ou inadapté, celui-ci le retire de la base des propriétaires.

Selon les acteurs, les logements proposés par la médiation ne présentent pas des loyers plus faibles que ceux du marché mais offrent un bon rapport qualité/prix. Le dispositif n'a pas provoqué de baisse des loyers. Toutefois, il a parfois incité certains propriétaires qui étaient tentés de proposer des loyers un peu plus élevés que ceux du marché, à rester dans la moyenne des loyers sur la commune.

« Les loyers des propriétaires ne sont pas forcément plus accessibles mais le fait qu'il y ait le service médiation logement ça permet de proposer des logements avec des loyers, certes des loyers du marché mais des loyers quand même abordable pour les jeunes donc c'est vrai que le travail qui est fait par le médiateur auprès du public propriétaire est quand même intéressant puisqu'il permet de temporiser certains propriétaires qui souhaiteraient peut-être pratiquer des loyers un peu plus élevés ». (Responsable d'une Communauté de communes)

★ Un plus grand sentiment d'autonomie dans la recherche de logement

Les médiateurs logement mobilisent l'ensemble des aides au paiement du loyer et des charges locatives :

- Les APL pour le paiement mensuel des loyers
- Le FSL (aide ouverture des compteurs...)

Les entretiens collectifs ont montré que les jeunes étaient peu au fait du droit commun existant. Certains ne font pas de demande parce qu'ils n'ont pas connaissance des aides existantes, d'autres y renoncent du fait de la complexité des démarches à effectuer.

« Ils nous aident aussi parce que moi j'avais connaissance de rien au niveau des papiers, moi je ne savais même pas que ça existait le FSL, même l'aide aux factures, je ne savais pas, on a fait beaucoup de demandes d'aides et du coup ça m'a permis de sortir la tête de l'eau ». (Jeune)

En plus de l'instruction et du suivi des dossiers de demande d'aide, les médiateurs ont mis en place des actions d'éducation budgétaire pour responsabiliser les jeunes, parfois

peu conscients de l'ensemble des dépenses (assurance, charges locatives...) qu'engendrait l'entrée dans un logement autonome. Ces actions ont été particulièrement appréciées des jeunes et permettent de prévenir les difficultés de maintien dans le logement en cas de diminution des ressources du jeune.

« Quand on les reçoit avant, ce qui est intéressant c'est de travailler tout l'aspect budgétaire avec eux parce qu'ils n'ont pas forcément connaissance qu'en plus du loyer il va y avoir l'eau, l'électricité, l'assurance... Ils ne se basent que sur un montant de loyer, ils se disent qu'ils vont avoir la CAF même s'ils ne savent pas combien, des fois ils pensent que la CAF va leur payer en totalité le loyer, ils ne savent pas qu'il y a des plafonds des choses comme ça ».
(Médiateur logement)

Au-delà d'une aide ponctuelle, les bénéficiaires soulignent le rôle pédagogique de la mission locale qui leur a permis d'acquérir un plus grand sentiment d'autonomie, d'une plus grande confiance en soi et de nouveaux réflexes dans la recherche de logement.

« Je ne vais plus très souvent à la mission locale car maintenant j'arrive à me débrouiller par moi-même, j'ai eu un petit problème d'eau, on m'a coupé l'eau parce que j'ai mal rempli les papiers ou alors il y a eu une erreur mais j'ai réussi à m'en sortir toute seule, j'ai réussi à prendre mes contacts, maintenant je me débrouille quoi ». (Jeune)

Les entretiens de groupe ont ainsi montré que l'accompagnement et le soutien de la mission locale renforçait la crédibilité des jeunes face aux propriétaires et leur donner de l'assurance pour engager des démarches.

« L'accompagnement de la mission locale change tout car quand tu vas devant un propriétaire, le fait de dire qu'on est accompagné par la ML, qu'on a tel contact là-bas, là la discussion peut prendre forme ». (Jeune)

« Les conseillers nous aident à savoir quoi dire des fois. On ne sait jamais trop quoi leur [aux propriétaires] dire pour qu'ils nous louent [un logement] ». (Jeune)

Les effets sur les propriétaires

*** La constitution rapide d'un réseau de bailleurs privés**

Au démarrage de l'expérimentation, les incertitudes des missions locales portaient sur le partenariat avec les propriétaires. Ils craignaient que les propriétaires soient difficiles à convaincre et peu réceptifs au dispositif. Au final, tous ont été plutôt surpris de la facilité à collaborer avec eux. D'ailleurs, les trois missions locales soulignent toutes la constitution relativement rapide de leur réseau de bailleurs. La prospection qui leur paraissait au début de l'expérimentation être une tâche nécessitant un investissement en temps lourd, s'est avérée plus aisée que prévu. Plutôt que de constituer un stock de logements disponibles, les médiateurs ont fait le choix de ne pas prospecter en dehors de besoins identifiés, constituant ainsi leur réseau de bailleurs au fil des demandes. Les jeunes transmettent également souvent de nouveaux contacts de propriétaires aux médiateurs.

« Pour les bailleurs c'est parti très très vite et aujourd'hui, le bailleur quand il nous appelle, il appelle un partenaire et quelqu'un avec qui il peut échanger et quelqu'un qui peut même être ressource sur le plan technique, contrat de location, modalités de mise en œuvre, ce réseau, nous ici maintenant on parle d'un réseau de propriétaires [...] Ils ont vu là-aussi un intérêt sur la ressource technique c'est-à-dire qu'on leur a dit que s'ils faisaient tels et tels travaux, il y a tel organisme qui peut vous aider car vous êtes sur leur zone d'intervention, on a eu une écoute et du coup s'est engagé un dialogue ». (Responsable mission locale)

Il faut souligner que les partenariats avec les bailleurs sociaux et publics sont peu nombreux et ce pour les trois missions locales. Le parc social reste peu accessible, ses critères d'attribution ne permettent pas la réactivité que réclame les parcours des jeunes en insertion. L'instruction de la demande et surtout les délais d'attente importants ne constituent pas une réponse satisfaisante pour les jeunes qui désirent souvent accéder à un appartement dans un laps de temps très court.

★ Un assouplissement des exigences des propriétaires

Globalement, on observe un décalage entre les exigences des bailleurs (fournir trois fiches de paie...) et les possibilités réelles des jeunes. Les conditions d'accessibilité au logement entrent ainsi en contradiction avec les réalités de la jeunesse qui se caractérisent justement par l'instabilité financière et le manque d'expérience professionnelle¹². Cependant, les entretiens avec les médiateurs ont révélé que dans certains cas, la confiance établie entre les propriétaires et les missions locales engendrait un assouplissement des exigences financières demandées aux jeunes. D'abord réticents, il apparaît qu'après discussion et négociations avec les missions locales, les bailleurs acceptent de louer un logement à un jeune sans garant (dans ce cas, les missions locales endossent le rôle de « garant moral ») ou d'encaisser la caution du jeune plus tard s'il n'est pas en mesure de la fournir au moment de la signature du bail. Toutefois, les médiateurs ont souligné les difficultés posées par la suppression de la garantie de paiement des loyers du Loca-pass. Certaines agences immobilières ont par ailleurs accepté de diminuer leurs frais.

« Les agences ont accepté de baisser leur tarif car elles avaient en face d'elles un interlocuteur qui pouvait motiver la demande d'accès au logement. Ce qui nous a été retourné, tant de l'agence que des propriétaires, c'est que louer un studio, forcément vous louez ça à une personne seule qui n'a qu'un seul revenu donc qui n'a pas non plus un salaire de ministre et sur des territoires comme les nôtres des ministres on n'en a pas beaucoup, forcément cette offre de logement, de petits logements, elle s'adresse particulièrement à des jeunes et la crainte de ce public jeune ou du moins ce qu'il engendre ou du moins les a priori qu'on peut avoir sur lui a fait qu'ils ont trouvé un intérêt d'avoir un interlocuteur qui connaît les jeunes qu'ils envoient, c'est une analyse que je partage avec la conseillère logement, car ici c'est ce qu'on a très clairement senti ». (Responsable mission locale)

« Quand le jeune n'a pas de garant, on essaie de travailler avec le propriétaire en fonction de la situation du jeune. On ne se porte pas garant physiquement, c'est plus une caution morale, un contrat qu'on va passer entre le jeune et le propriétaire mais c'est pas toujours évident. Mais après il y a quand même des propriétaires qui sont assez souples là-dessus et c'est assez chouette sinon c'est clair que pour plein de jeunes on ne pourrait pas. Donc voilà, on se porte plus comme une caution morale et parfois ça suffit aux propriétaires ». (Médiateur logement)

★ Des démarches administratives moins lourdes à assumer

Les propriétaires apprécient particulièrement l'encadrement proposé aux jeunes par les missions locales. Ils se sentent déchargés de certaines démarches administratives que les jeunes tardaient à effectuer (demande d'APL...). Ils se sentent soutenus par les missions locales.

« Les jeunes sont encadrés au niveau des papiers et la mission locale les motive aussi à se bouger, les conseillers les aident à se prendre en charge et pour moi c'est sécurisant de ce côté-là ». (Propriétaire)

« C'est une question de confiance, les jeunes sont bien orientés, bien aiguillés en ce qui concerne les papiers. La conseillère les guide tout en les laissant s'assumer. J'ai entièrement confiance parce que parfois j'ai eu des jeunes qui étaient un peu fantaisistes en ce qui concerne les papiers. J'ai déjà travaillé avec d'autres associations et quand il y a un problème il n'y a rien qui suit tandis que là c'est plus sérieux au départ. Je ne dis pas que cela empêche les problèmes, mais on a une écoute, un conseil donc pour moi c'est très bien de passer par eux ». (Propriétaire)

¹² A.DELOME, « Les jeunes et le logement. Etude de quelques pratiques de colocation en France », Intervention réalisée en octobre 2003

*** Des propriétaires rassurés par les missions locales sur la capacité financière des jeunes**

L'instabilité professionnelle et financière des jeunes suscitent craintes et réticences de la part des propriétaires.

Le dispositif a permis de dépasser cette impasse et de lever les réticences des propriétaires. Les médiateurs des trois missions locales sont unanimes : les propriétaires privés dans l'ensemble, acceptent facilement de louer des logements aux jeunes de la mission locale. Le suivi des jeunes et la possibilité de contacter le médiateur en cas de problème est un gage de confiance. Conscientes des réticences envers le public jeune, les missions locales tentent de rassurer les propriétaires sur la situation des jeunes.

« Moi j'avais commencé un tout petit peu à prospecter mais je me suis aperçue que c'était pas le nombre de logements qui manquait sur le Villeneuvois pour les jeunes, c'était plutôt un lien qui avait besoin entre les jeunes et le propriétaire ».

(Médiateur logement)

Le diagnostic préalable de la situation financière et professionnelle du jeune, effectué par le médiateur, est un facteur de réassurance pour les propriétaires.

« Je sais que la mission locale m'envoie la personne après avoir discuté avec elle, jugé de sa situation et tout ça, donc oui ça donne une sorte de garantie. Elle ne m'envoie pas des gens qui ne sont absolument pas solvables et avec qui on court à la catastrophe ». (Propriétaire)

*** Une relation de confiance renforcée par la capacité de la mission locale à traiter les difficultés**

Les propriétaires voient les missions locales comme un partenaire. La résolution des conflits, loin de freiner l'adhésion des propriétaires au dispositif, au contraire renforce leur collaboration. Plusieurs propriétaires interrogés ont précisé avoir déjà rencontré des difficultés avec un jeune de la mission locale (impayés des loyers) mais, rassurés par la manière dont la médiation logement a permis de résoudre la situation, ils continuent à louer leurs logements aux jeunes de la mission locale.

« Il y a déjà eu des problèmes d'impayés de loyer avec deux jeunes. Pour la première on a rien pu faire. Pour la deuxième, avec le médiateur on a mis en place un échéancier de loyers pour que la personne paie ses retards et elle a tout payé. On essaie toujours, comme on est régulièrement en contact, de gérer rapidement les problèmes qui surviennent. La mission locale il n'y a pas de sécurité derrière, c'est juste qu'il y a un bon suivi... non parce que la sécurité, il y a rien qui nous garantit quoi que ce soit, c'est juste la confiance qu'il y a entre les différents intervenants ». (Propriétaire)

« Pour moi la mission locale c'est une garantie. Bon ça s'est pas bien passé avec le jeune mais la mission locale n'y est pour rien. A chaque fois j'étais écoutée par la mission locale [...] La conseillère allait voir le jeune, on lui envoyait des lettres en recommandé... ». (Propriétaire)

Les effets sur les acteurs et partenaires du projet

*** Une compétence reconnue des missions locales sur la question du logement**

Répondant à un réel besoin, la médiation logement a permis - sur les trois territoires où aucun CLLAJ n'est présent - de renforcer voire même parfois, de faire émerger le rôle des missions locales sur la question du logement des jeunes.

« La mission locale est un relais pour nous [...]. C'est un relais car c'est un public qui peut être en très grande difficulté, coupé de leur milieu familial parfois ou dans un environnement difficile et c'est vrai que ce service joue pleinement son rôle car c'est vrai que la CAF, on n'a pas beaucoup de réponses pour les jeunes tant au niveau des aides qui existent que des prestations c'est vrai que si ces questions d'accès au logement, d'accompagnement peuvent être traitées, c'est quand même important [...] C'est un public qui n'a pas beaucoup d'autres réponses ailleurs [...] ». (Responsable CAF)

L'expérimentation a permis aux missions locales de participer à mise en œuvre de la politique de logement des jeunes, voire même d'en faire émerger une sur certains territoires. Des différences de perception sont ainsi observables selon les territoires considérés.

À Agen, le dispositif ayant été mis en place avant 2009, l'expérimentation a accru le degré de partenariat entre les acteurs.

L'action de la mission locale s'inscrit notamment en complément de celle de la municipalité. La mission locale est un relais vers lequel la mairie oriente des jeunes. Elle participe ainsi implicitement à la politique de logement des jeunes sur la commune. La mairie a même modulé sa politique de logement en orientant davantage ses actions vers l'offre des propriétaires (aides financières...) afin que ceux-ci développent une offre locative pour les jeunes.

« On a profité de l'opportunité du développement de ce service médiation pour proposer des aides complémentaires aux propriétaires pour qu'ils développent une offre locative dans le parc privé à destination des jeunes » (Responsable d'une Communauté de communes)

Sur les trois communes, Agen est la seule à posséder un foyer de jeunes travailleurs. Les deux structures, l'une gérant le logement temporaire et l'autre le logement autonome se considèrent théoriquement comme complémentaires. Toutefois, la création du service de médiation logement a modifié leur niveau de collaboration. Le service permet donc de répondre à une demande qui avant était renvoyée au foyer de jeunes travailleurs, captant ainsi une partie du public de la structure d'hébergement temporaire. La mission locale ne réorientant pratiquement plus de jeunes vers le foyer jeunes travailleurs, elle semble désormais davantage perçue comme un concurrent que comme un partenaire.

A Marmande, l'expérimentation a également permis de renforcer les partenariats et de compléter l'offre de logement de la municipalité. Des liens préexistaient sur le territoire, toutefois, les partenaires soulignent une montée en compétences des personnels de la mission locale sur les questions de logement. La mission locale projette d'ailleurs de créer un CLLAJ sur le territoire qu'elle couvre.

« Au niveau des litiges avec le propriétaire, de la non décence je pense que la ML traite bien ces aspects car je suis moins sollicitée à ce niveau-là. C'est vrai que des fois je voyais des jeunes par rapport à ça et maintenant je ne les vois pas, je ne peux pas quantifier mais il me semble que sur Marmande on n'a pas de problèmes pour situer les démarches et orienter ». (Responsable CAF)

« On est en train de réfléchir à la création d'un CLLAJ, on n'a pas de FJT, on n'en aura pas mais peut-être qu'un CLLAJ c'est quelque chose qu'on est en train d'envisager pour pas que la mission locale porte à elle seule la problématique du logement des jeunes, que ce soit vraiment une problématique territoriale et pas uniquement portée par la mission locale et dans ce CLLAJ ». (Responsable mission locale)

Villeneuve est le territoire sur lequel l'évolution des pratiques locales est la plus observable, la mission locale n'ayant aucune expérience antérieure liée au logement. La communication effectuée par le service a permis d'élargir les prescripteurs permettant ainsi à la mission locale de capter un nombre croissant de jeunes.

« Nous avec la municipalité, le CCAS, on n'avait pas forcément de liens. Maintenant ils nous renvoient le jeune sans problème dès qu'il y a une problématique logement. Ça fait quelques temps qu'on commence à voir qu'on est bien identifié car on commence à voir qu'on a de nouveaux

jeunes qui arrivent orientés par les partenaires donc je pense que là c'est le signe qu'on est bien identifiés aujourd'hui ». (Médiateur logement)

Un projet de foyer de jeunes travailleurs devrait voir le jour sur la commune en 2013. Il est prévu que le service médiation logement de la mission locale soit associé à sa gestion. Ce foyer serait différent de celui d'Agen. Il ne comporterait pas d'espace de restauration collective et s'apparenterait davantage à du logement autonome afin de répondre davantage aux attentes des jeunes.

Effets transverses

*** Un accompagnement global du jeune grâce à l'expertise de deux pôles spécialisés (emploi et logement) au sein des missions locales**

L'évaluation n'a pas permis d'établir de corrélation entre l'accès au logement et l'évolution de la situation professionnelle. L'imbrication de ces deux notions : emploi et logement, est complexe. Les analyses de données issues du logiciel Parcours 3 ne nous ont pas permis d'observer ces corrélations.

Toutefois, la constitution d'un pôle logement au sein des missions locales a permis de créer davantage de transversalité. Lorsqu'un jeune accède effectivement à un logement autonome, la collaboration entre les deux services est d'autant plus étroite que les problématiques logement et emploi sont indissociables. Si pour une formation, le jeune doit trouver un logement, le conseiller emploi va orienter le jeune vers la médiation logement pour qu'il accède à un logement au plus vite.

Enfin, les situations de maintien sont une illustration pertinente de l'interaction entre logement et emploi. Si le médiateur doit intervenir sur une situation de maintien dans le logement, le conseiller emploi va prendre le relais pour que le jeune trouve un emploi qui lui permettra de reprendre le paiement de ses loyers. Les situations d'emploi et de logement sont en constante interaction.

La réactivité et l'interactivité des conseillers emploi et logement permettent de sécuriser le parcours du jeune. L'intégration d'un service de médiation logement au sein de la mission locale permet donc de travailler au plus près de deux dimensions indissociables du parcours global du jeune.

« A la base j'avais pris un logement, j'avais un emploi à temps partiel mais ils ont revu mon contrat ce qui fait que je touchais moins, avec tout ce qu'il y avait à payer ce n'était plus possible donc c'est là que [le médiateur logement] est intervenu car je ne pouvais plus payer mon loyer donc on a réussi à trouver un arrangement avec les propriétaires et à côté de ça, j'ai ma référente emploi qui m'a aiguillé sur une formation, à Agen ici-même. Le propriétaire a rencontré [le médiateur logement], ils ont discuté et ont réussi à trouver un arrangement et après moi je suis rentré en formation donc j'ai eu un salaire plein ce qui fait que j'ai pu reprendre progressivement tout ce que j'avais à payer ». (Jeune)

« La situation économique aujourd'hui faisait que beaucoup de jeunes se satisfaisaient de l'intérim, avaient des revenus de vie relativement corrects qui leur permettaient de répondre aux critères d'éligibilité des agences immobilières entre autres. Mais aujourd'hui, on a vu des jeunes revenir avec des niveaux de rémunération qui ont chuté et il fallait là travailler le relogement ou le maintien dans le logement avec un travail de négociation parce que c'est toujours pareil, si le jeune se retrouvait à la rue, il n'y avait pas non plus de possibilité de pouvoir travailler ». (Responsable mission locale)

Selon les acteurs du dispositif, le fractionnement des démarches et la multiplicité des interlocuteurs qui étaient la règle avant l'expérimentation du service médiation logement pouvaient créer des ruptures dans le parcours des jeunes ainsi qu'un manque de lisibilité des dispositifs logement et emploi notamment. La logique de guichet unique du service

médiation porté par la mission locale permet de proposer aux jeunes un interlocuteur qui suit le dossier du jeune du début à la fin, évitant ainsi le fractionnement des procédures.

« Aujourd'hui le dispositif fait partie intégrante de l'organisation du parcours du jeune vers l'accès à l'emploi. C'est vrai qu'on travaillait déjà la thématique santé et le logement c'était fait un petit peu selon l'opportunité pour dire même, selon les conseillers, au petit bonheur la chance et là vraiment, la structuration du système médiation logement a fait qu'aujourd'hui le conseiller généraliste s'appuie sur le conseiller médiation logement pour vraiment travailler l'accès au logement quand lui, conseiller généraliste, travaille l'accès à l'emploi et ça c'est vraiment une plus-value dans le parcours du jeune, c'est un des éléments qui nous permet de sécuriser ce sacro-saint parcours vers l'emploi. On a senti cette montée en charge assez forte depuis un peu plus de six mois, aujourd'hui le conseiller médiation logement c'est vraiment un élément d'une équipe ». (Responsable mission locale)

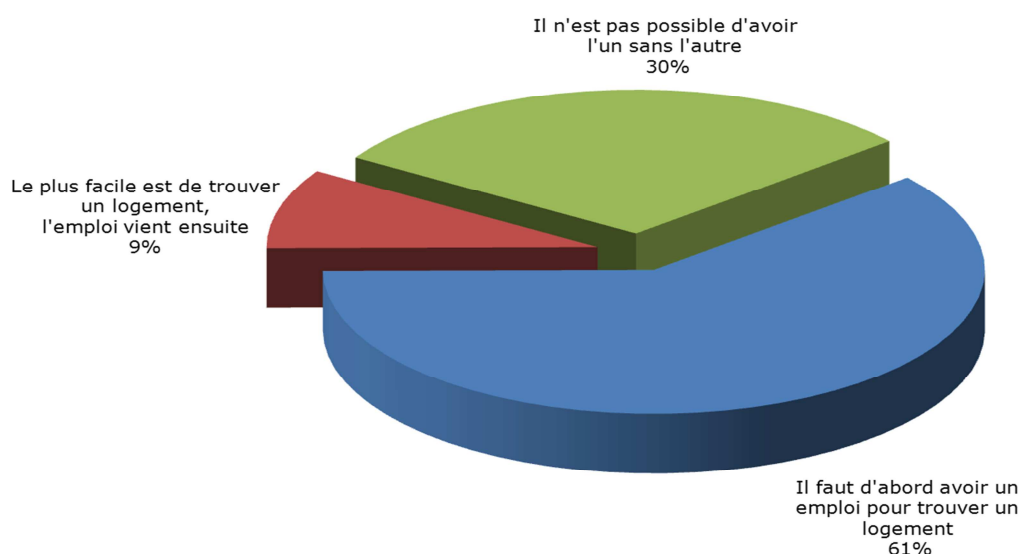
Cet accompagnement global répond par ailleurs aux préoccupations des jeunes pour qui l'accès à l'emploi reste un prérequis pour accéder au logement.

Dans les enquêtes quantitatives on voit clairement apparaître le lien entre logement et emploi dans le discours des jeunes. En effet, ils sont très nombreux à penser que le logement et l'emploi sont indissociables.

En première vague, pour 95% d'entre eux l'absence de travail peut représenter un frein à l'accès à un logement.

Lors de la seconde interrogation, la question était différente, cependant là aussi les jeunes sont conscients que l'emploi peut leur ouvrir les portes d'un logement, 61% pensent qu'il faut d'abord avoir un emploi pour trouver un logement et 30% pensent qu'il n'est pas possible d'avoir l'un sans l'autre.

Figure 4 Selon vous, est-ce que ...



Source : Évaluation expérimentale du Service Médiation Logement, CRÉDOC – 2012

★ La mobilité, une problématique qui a émergé au fil de l'expérimentation

L'échelle départementale du dispositif a permis de traiter, en parallèle de l'emploi et du logement, la problématique de la mobilité particulièrement prégnante dans un département à dominante rurale : les jeunes doivent souvent quitter leur commune d'origine pour accéder à une formation qui peut se situer à plusieurs kilomètres de chez eux sans que ceux-ci n'aient le permis ou de voiture. Cette coopération départementale a permis la création d'une équipe transversale aux trois missions locales.

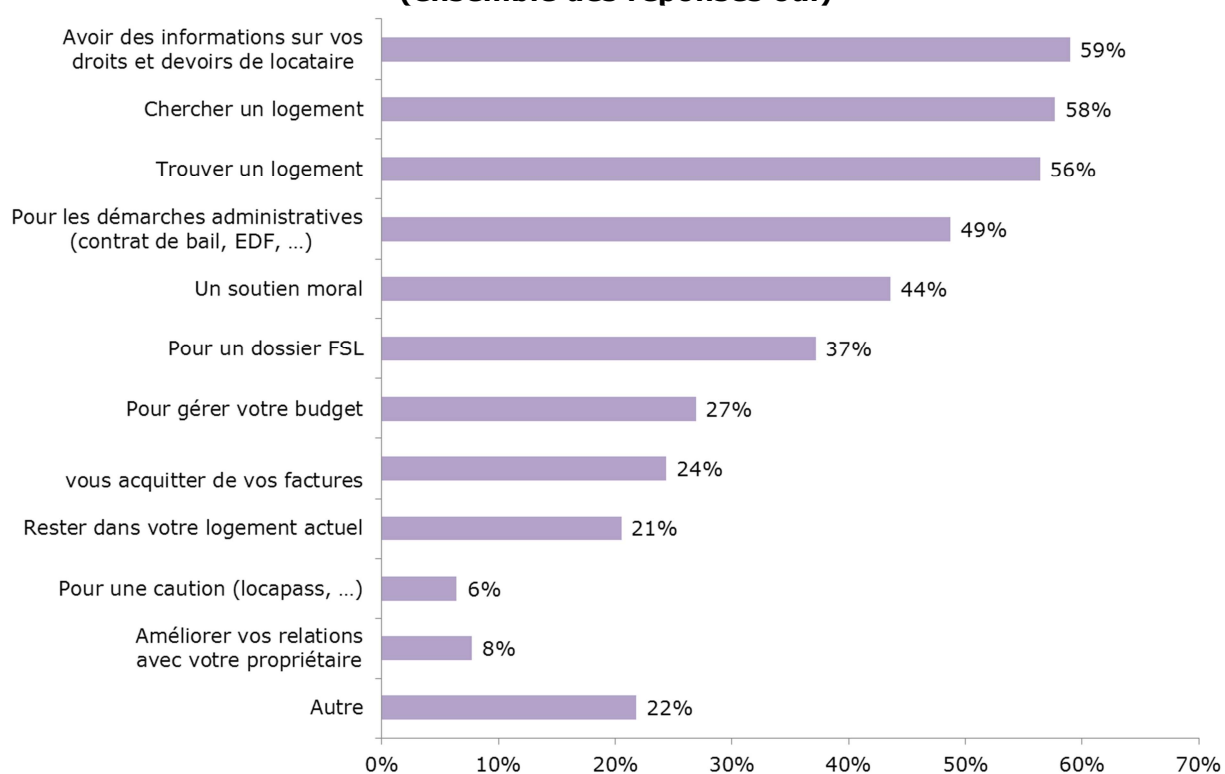
« Tout de suite les conseillers médiation logement se sont rencontrés, ont bien compris l'intérêt du projet et ils se sont vus comme prévu tous les mois, ils ont partagé les pratiques, les outils, ils se sont épaulés les uns les autres. On peut dire que c'est une équipe transversale dans les trois équipes ML ». (Responsable mission locale)

« J'avais eu rendez-vous avec ma conseillère de Villeneuve par rapport à ma formation à Agen parce que c'est elle qui a réussi à me faire intégrer cette formation et du coup elle m'a dit d'aller voir la conseillère logement d'Agen, pour trouver un logement sur Agen comme je venais de Villeneuve ». (Jeune)

★ Le ressenti des jeunes vis-à-vis du dispositif

L'utilité du dispositif est largement admise par les jeunes interrogés par téléphone, 81% d'entre eux jugent le dispositif « *plutôt utile* ». Plus de neuf jeunes sur dix étaient par ailleurs satisfaits de la fréquence des entretiens avec leur référent logement. De plus, 64% des jeunes pensent qu'à l'avenir ils pourraient avoir besoin du service médiation logement. Les jeunes ont bien identifié la médiation comme point ressource en cas de difficultés ou pour de simples renseignements.

Figure 5 Est-ce que le service médiation logement vous a aidé pour ... (ensemble des réponses oui)



Source : Évaluation expérimentale du Service Médiation Logement, CRÉDOC – 2012

Cela étant, moins de la moitié des jeunes (38%) étaient toujours en contact avec leur service médiation logement lors de la seconde interrogation. Les autres ne sont plus en contact avec les services médiation logement depuis en moyenne 10 mois et demi. Principale raison (35 jeunes sur 48 qui ne sont plus en contact avec le service médiation) évoquée de l'absence de contact : l'absence de besoin d'aide, signe qu'ils ont le sentiment de pouvoir être autonome ou de pouvoir se débrouiller seuls.

2. Validité externe des résultats et perspectives de généralisation/essaimage

a) Caractère expérimental du dispositif évalué

Au moment du démarrage de l'expérimentation, les trois missions locales ne disposaient pas du même niveau d'expérience sur les questions de logement.

La **mission locale de l'Agenais et de l'Albret** a souhaité traiter la question de l'accès au logement autonome des jeunes dès 2002, après avoir fait le constat d'un déficit d'offre en la matière, et alors-même que de nombreux jeunes en faisaient la demande, constat renforcé par un diagnostic effectué en 2003 par la mission locale. L'inscription de la problématique du logement des jeunes dans le Plan Local de l'Habitat de l'agglomération d'Agen a permis d'ancrer cette problématique dans l'agenda politique local. La mission locale a été identifiée comme un acteur pertinent pour mettre en œuvre des actions dans ce champ. En 2006, la proposition de travailler sur la médiation avec les propriétaires émerge. Le travail mené par la mission locale de Pau sur un dispositif de médiation pour l'accès au logement autonome nourrit la réflexion pour le projet Agenais, le projet de médiation logement voit ainsi le jour à la fin de l'année 2007.

L'impulsion donnée au dispositif par la mission locale d'Agen en tant que pilote du projet et en s'appuyant sur son expérience passée, a permis à l'expérimentation de démarrer très rapidement.

À **Marmande**, la mission locale avait engagé quelques initiatives dans le domaine de l'orientation vers le logement avant le début de l'expérimentation : elle gère ainsi 8 logements depuis 5 ans en partenariat avec le CCAS de Marmande et deux logements en sous-location avec un office HLM.. L'expérimentation a ainsi permis de renforcer l'expertise et d'élargir le champ d'intervention de la mission locale en offrant un accompagnement « vers » et « dans » le logement aux jeunes.

« Depuis cinq ans on gère des logements temporaires (ALT), on en a dix en gestion. Jusque-là on les orientait sur ces logements mais c'était tout et on les accompagnait ensuite pour trouver un emploi. Là aujourd'hui, on fait de l'accompagnement social lié au logement c'est-à-dire qu'on prépare leur sortie du logement. Cet accompagnement lié à la prise d'autonomie vers du logement c'est grâce à l'expérimentation qu'on a pu la mener ». (Responsable mission locale)

À **Villeneuve** en revanche, la problématique du logement des jeunes a longtemps souffert d'un manque d'investissement politique. Le projet de Foyer de Jeune Travailleur, qui n'a pas abouti en 6 ans, en est le symptôme. Depuis 2007, la ville de Villeneuve a repris ce projet qui devrait bientôt voir le jour.

La prise en charge de la question du logement par les missions locales n'est donc pas totalement nouvelle sur les territoires d'expérimentation. Toutefois, la mise en place d'une collaboration départementale, et le développement du service médiation logement sur des territoires qui n'avaient pas la même expérience en matière de logement, constituent une réelle innovation.

b) Caractère transférable du dispositif et changement d'échelle

★ Spécificités du territoire d'expérimentation

Selon l'INSEE, le territoire de l'expérimentation, le Lot-et-Garonne, est un département à dominante rurale : la densité moyenne par habitant au km² est de 60,9 en 2008 contre 77 pour la région Aquitaine dans son ensemble (114,2 pour la France métropolitaine).

Concernant le taux de chômage des 15-24 ans en 2008, il est de 26%, soit un taux sensiblement plus élevé que celui de l'Aquitaine et que le niveau national (23%). En termes de logement, 79,5% des logements sont des maisons en Lot-et-Garonne contre 66,9% en Aquitaine (et seulement 55,9% en France métropolitaine)¹³.

Le tableau ci-dessous présente l'activité des missions locales d'Aquitaine en 2010. Le département du Lot-et-Garonne, site de l'expérimentation, comptabilise 2 927 jeunes en premier accueil, ce qui le place loin derrière la Gironde, mais dans une « catégorie » relativement proche des départements de la Dordogne et des Landes, également à dominante rurale.

Figure 6 Activité des missions locales d'Aquitaine en 2010

	Jeunes reçus en entretien	Jeunes reçus en entretien individuel	Jeunes en premier accueil
AQUITAINE	53 932	53 559	25 988
DORDOGNE	7 349	7 164	3 473
GIRONDE	26 074	25 970	12 756
LANDES	5 217	5 209	2 515
LOT-ET-GARONNE	6 170	6 127	2 927
PYRENEES-ATLANTIQUES	9 122	9 089	4 317

Source : Application Parcours 3, exploitation DARES – 2012

★ Conditions de transférabilité du dispositif

Une proximité géographique favorisant l'élaboration de pratiques communes

Le département du Lot-et-Garonne est un territoire de petite taille et à dominante rurale. Ces deux caractéristiques ont facilité la mise en place de l'expérimentation. Les courtes distances séparant les trois missions locales ont permis des échanges en face à face réguliers. Les médiateurs logement sont unanimes sur l'atout que constituait cette proximité géographique qui a permis de nouer des liens entre les équipes, de créer des habitudes de travail communes, et d'échanger sur les situations des jeunes.

L'agglomération d'Agen compte un peu moins de 80 000 habitants, un peu plus de 65 000 pour Villeneuve et environ 35 000 habitants pour l'aire urbaine de Marmande. La proximité de ces petites villes a facilité la prise de contact avec les propriétaires privés et a permis de constituer un réseau de partenaires à taille humaine. Ainsi, la prospection s'est avérée être une tâche moins lourde que prévu pour les médiateurs. Ces derniers soulignent le caractère relativement informel de leurs relations avec les propriétaires, ce qui a permis de nouer des relations de confiance réciproque et donc de lever certaines de leurs réticences. Selon certains acteurs interrogés, le dispositif ne pourrait ainsi pas être transféré tel quel sur un département plus grand et urbain.

« C'est bien sur des territoires ruraux, je ne sais pas si ce dispositif-là serait transposable sur une grande ville par exemple. Je vois dans le lien, avec les propriétaires c'est quand même très, je ne vais pas dire familial mais... c'est assez informel et je ne sais pas si ça ce serait transposable sur de grandes villes ». (Médiateur logement)

Un marché locatif peu tendu

Toujours selon les acteurs, ce dispositif a par ailleurs bénéficié d'un contexte de marché locatif peu tendu, rendant possible la négociation avec les propriétaires afin qu'ils puissent proposer des loyers accessibles aux publics jeunes.

¹³ Recensement de la population 2008, INSEE.

« Ce serait très compliqué de faire fonctionner le service sur des territoires comme Paris ou Bordeaux car nous, le travail qu'on mène avec les propriétaires il est possible parce que l'offre n'est pas hyper tendue, les loyers ne sont pas chers donc on arrive à négocier et à sécuriser l'accès au logement autonome des jeunes. Maintenant si ce dispositif on le met en place sur Bordeaux demain, ça va être compliqué parce que là où il y a un studio à 250 euros, il y a plein de candidats. ». (Responsable mission locale)

c) Rôle de l'évaluateur dans l'expérimentation

★ Intervention de l'évaluateur en amont du projet

Le service de médiation logement existant déjà sur Agen, un ensemble d'outils et de pratiques avaient déjà été élaborés. L'évaluateur n'a pas eu à intervenir en amont du projet pour préciser le cadre de l'évaluation. L'autonomie des trois missions locales a permis à l'évaluateur d'adopter une position distanciée, et d'évaluer les effets du dispositif sans intervenir dans sa mise en place.

★ Intervention de l'évaluateur pendant le projet

Globalement, il ne semble pas que l'évaluation ait pesé sur la mise en œuvre du projet : la culture de l'évaluation semblait relativement intégrée par les porteurs de projet, qui ont fait preuve d'une grande disponibilité pour donner leur point de vue sur le projet et d'une importante réactivité pour transmettre les tableaux de bord et les données P3 demandées, ou encore réactualiser des coordonnées téléphoniques des jeunes interrogés.

Les acteurs interrogés nous sont apparus comme très coopératifs et transparents dans leurs relations avec l'évaluateur, et ont été capables de formuler des critiques ou proposer des pistes d'amélioration du dispositif. Cependant, l'expérimentation reposant sur des financements de postes spécifiques, nous avons constaté, sur la fin de l'expérimentation, que les personnes ayant été embauchées en CDD pour la durée de l'expérimentation, et qui n'ont pas vu leur contrat se pérenniser, ont témoigné une plus faible motivation à répondre aux questions de l'évaluateur.

CONCLUSION GENERALE

La forte sélectivité du marché du logement est un facteur d'exclusion des jeunes (solvabilité, stabilité financière). Leur situation professionnelle peu stable se heurte aux exigences des bailleurs, parfois méfiants envers le public jeune, et qui demandent des garanties financières élevées pour sécuriser le paiement des loyers.

A ce premier obstacle s'ajoute un second : de nombreux jeunes souhaitent accéder à un logement autonome sans avoir conscience de l'ensemble des responsabilités que cela implique.

Loin de dresser un tableau sombre des perspectives d'insertion socio-professionnelles des jeunes, l'expérimentation montre au contraire qu'un accompagnement renforcé permet de lever ces obstacles.

Un accès rapide au logement

L'un des résultats majeurs de l'évaluation est que le dispositif semble avoir effectivement permis aux jeunes d'accéder rapidement à un logement autonome et ce, malgré leur manque de stabilité professionnelle. L'accompagnement renforcé des jeunes par les missions locales a ainsi permis de sécuriser les propriétaires qui, dans certains cas, ont accepté d'assouplir leurs exigences en termes de niveau de loyer et de garanties de solvabilité. Toutefois, les médiateurs ont souligné les difficultés posées par la suppression de la garantie de paiement des loyers du Loca-pass.

Un sentiment d'autonomie renforcé pour les jeunes

L'accompagnement des missions locales a par ailleurs permis de renforcer le sentiment d'autonomie des jeunes. La plupart estiment à l'issue de la période d'expérimentation être en mesure de se débrouiller seuls : six jeunes sur dix (62%) n'étaient plus suivis par leur service médiation logement au moment de la seconde interrogation, qu'ils expliquent principalement par le fait qu'ils n'ont plus besoin de leur aide.

Une coordination enrichie des parcours d'insertion par les missions locales

L'intégration d'un pôle spécialisé logement offre un nouveau levier d'action et de nouvelles perspectives aux missions locales pour développer leur offre d'accompagnement du public jeune. En menant des actions transversales mêlant emploi et logement, leurs capacités d'accompagnement se sont enrichies. Sur certains territoires, la médiation logement a ainsi permis de renforcer, voire de faire émerger une politique de logement des jeunes.

L'échelle départementale du projet a par ailleurs permis de traiter la problématique de la mobilité des jeunes, thématique peu appréhendée au début de l'expérimentation mais particulièrement significative dans un département à dominante rurale.



BIBLIOGRAPHIE

- C. BRUTEL, « L'attractivité des villes étudiantes et des pôles d'activité », *Insee Première*, n°1275, janvier 2010
- C. COUET, « La mobilité résidentielle des jeunes », *Données sociales - La société française*, 2006
- A.DELORME, « Les jeunes et le logement. Étude de quelques pratiques de colocation en France », Intervention réalisée en octobre 2003
- J-C. DRIANT, « Le logement des jeunes : une approche statistique », *La lettre de l'Onpes* n°3, février 2008
- O. GALLAND, « Entrer dans la vie adulte : des étapes toujours plus tardives mais resserrées », *Économie et statistique*, n° 337-338, 2000 - 7/8
- O. GALLAND, Note sur l'autonomie
- Y. JAUNEAU, « Les jeunes et les ménages modestes surestiment plus souvent le confort de leur logement », *Insee Première*, n°1209, septembre 2008
- Y. JAUNEAU, « L'indépendance des jeunes adultes : chômeurs et inactifs cumulent les difficultés », *Insee Première*, n° 1156, septembre 2007
- N. KESTEMAN, « Le logement des jeunes. Synthèse des études statistiques récentes », *Recherches et prévisions*, Cnaf, n° 79, mars 2005
- M. MARPSAT, G. de PERETTI, « Une personne sur vingt s'est retrouvée sans logement personnel au cours de sa vie », *Insee Première*, n° 1225, février 2009
- V. MORA, E. SULZER, « L'autonomie résidentielle des jeunes », *La lettre de l'Onpes* n°3, février 2008
- F. de SINGLY, « Penser autrement la jeunesse », *Lien social et Politiques*, n° 43, p. 9-21, 2000
- C. VILLENEUVE-GOKALP, « Les jeunes partent toujours au même âge de chez leurs parents », *Économie et statistique*, Insee, n° 337-338, 2000
- Rapport annuel de la Fondation Abbé Pierre, « Le logement des jeunes dans l'œil du cyclone », Chapitre 1, 2006
- Étude de l'UNHAJ, « L'UNHAJ en quelques chiffres. Données 2009 », novembre 2010
- Étude de l'UNHAJ, « Jeunes et résidents en 2009 », septembre 2010
- « Évolution et structure de la population du Lot-et-Garonne, Insee, juin 2009



ANNEXES

Annexe 1 : Questionnaire vague 1

Bonjour, je suis... du CRÉDOC. Je vous appelle dans le cadre d'une étude que nous réalisons pour les Missions Locales du Lot-et-Garonne et de la Dordogne, auprès de jeunes ayant sollicité leur mission locale pour un problème de logement. L'objectif de cette étude est de connaître les difficultés que les jeunes de 18 à 25 ans peuvent rencontrer pour accéder ou se maintenir dans un logement autonome et durable sur ces 2 territoires.

Vous avez dû recevoir une lettre à ce propos au cours du mois de novembre 2009

Acceptez-vous de répondre à mon questionnaire, il dure environ 20 minutes.

Oui

Non, préfère plus tard => Prise de rendez-vous

Refus

Sexe à coder par l'enquêteur :

Homme1

Femme2

1^{ère} partie : Situation par rapport au logement

Q 1 Actuellement, vous êtes ...

Hébergé chez vos parents (un membre de votre famille)1

Hébergé chez des amis.....2

Dans votre propre logement (seul ou en couple).....3

En colocation4

Dans un foyer5

Dans un hébergement d'urgence6

Vous n'avez pas de domicile.....7

Autre, préciser8

Q 2 Si ne vit plus chez ses parents, Depuis combien de temps ne vivez-vous plus chez vos parents ?

..... I_I_I_I en mois

N'a jamais vécu chez ses parents2

Q 3 Si dans son propre logement, A combien s'élève votre loyer (charges comprises) ?

..... I_I_I_I_I_I_I en euros par mois

Q 4 Si en colocation, A combien s'élève votre part de loyer (charges comprises) ?

..... I_I_I_I_I_I_I en euros par mois

- Q 5 Touchez-vous une aide de la CAF ?**
 Oui1
 Non2
- Q 6 Si oui, à combien s'élève cette aide ?**
 I _ I _ I _ I _ I _ I en euros par mois
- Q 7 Si dans son propre logement ou en colocation, Qui paye votre (part de) loyer ?**
 Vous-même1
 Vos parents (ou un membre de votre famille).....2
 Votre conjoint3
 Un(e) ami(e).....4
 Une association d'aide5
 Autre, préciser6
- Q 8 Si dans son propre logement ou en colocation, Grâce à qui l'avez-vous trouvé (ENQUETEUR : ne pas citer) ?**
 Seul
 1
 Grâce à vos parents (famille)2
 Votre conjoint3
 Par vos amis4
 Autre, préciser5
- Q 9 Si dans son propre logement ou en colocation, comment l'avez-vous trouvé ?**
 Par la mission locale.....1
 Par le bouche à oreille2
 Par petite annonce.....3
 Par internet.....4
 Autre préciser5
- Q 10 Si dans son propre logement ou en colocation, qui s'est porté caution pour vous ?**
 Vos parents (un membre de votre famille)1
 Votre conjoint2
 Un(e) ami(e).....3
 Le 1% logement, LOCAPASS4
 Votre banque5
 Votre employeur.....6
 Une association d'aide à l'insertion.....7
 Autre, préciser8

Q 11 Si dans son propre logement ou en colocation, votre logement est-ce ?

- Une maison individuelle.....1
Un appartement2

Q 12 Si dans son propre logement ou en colocation, quelle est sa surface habitable ? Ne pas compter la surface des garages, cave, ...

..... I_I_I_I m²

Q 13 Si dans son propre logement ou en colocation, disposez-vous de WC à l'intérieur de votre logement ?

- Oui1
Non2

Q 14 Si dans son propre logement ou en colocation, votre logement possède-t-il une salle d'eau ou de bain à l'intérieur de votre logement ? (pièce réservée à l'hygiène contenant une douche ou une baignoire)

- Oui avec une baignoire.....1
Oui mais sans baignoire.....2
Non3

Q 15 Si dans son propre logement ou en colocation, vous est-il déjà arrivé d'avoir un retard de paiement de votre loyer (si c'est lui même ou son conjoint qui paye le loyer) ?

- Oui régulièrement.....1
Oui parfois.....2
Oui mais rarement.....3
Non jamais4

Q 16 Si retard de paiement, Comment avez-vous fait pour gérer ce retard (plusieurs réponses possibles) ?

- Vous avez demandé à vos parents (ou un membre de la famille) de vous aider 1
Vous avez demandé à des amis de vous aider2
Vous avez réglé le problème avec le propriétaire3
Vous vous êtes adressé à la mission locale.....4
Vous vous êtes adressé à une association d'aide.....5
Autre, préciser

Q 17 A ce jour, êtes-vous en situation d'impayé de loyer ?

- Oui1
Non
2

Q 18 Si dans son propre logement ou en colocation, actuellement souhaitez-vous changer de logement ?

- Oui1
Non2

Q 19 Si oui, Pour quelles raisons (Ne pas citer, plusieurs réponses possibles) ?

Changement dans la composition familiale (naissance, mise en couple, séparation, ...)	1
Changement dans la situation professionnelle ou par rapport aux études, ...	2
Être dans un quartier plus sûr	3
Se rapprocher de la famille, des amis	4
Se rapprocher de votre lieu de travail ou de celui de votre conjoint	5
Vous éloigner du centre ville	6
Vous rapprocher du centre ville	7
Pour avoir un logement plus grand	8
Pour avoir un logement plus récent, moins vétuste	9
Pour avoir un logement moins cher	10
Pour ne plus être en colocation	11
Sans raison particulière	12
Autre, préciser	13

2^{ème} partie : Situation financière et environnement social et familial

Q 20 Est-ce que vous recevez une aide financière de la part de votre famille (hors paiement du loyer) ?

Régulièrement	1
De temps en temps	2
Rarement	3
Jamais	4

Q 21 Si régulièrement ou de temps en temps, à combien s'élève l'aide financière de vos parents ?

..... I _ I _ I _ I _ I _ I en Euros par mois

Q 22 En cas de coup dur (problèmes familiaux, financiers, de santé, ...), est-ce que vous pouvez compter sur votre famille pour ...

Vous dépanner financièrement	Oui	Non
Vous donner des conseils	Oui	Non
Vous rendre des services	Oui	Non

Q 23 En cas de coup dur (problèmes familiaux, financiers, de santé, ...), est-ce que vous pouvez compter sur vos amis pour ...

Vous dépanner financièrement	Oui	Non
Vous donner des conseils	Oui	Non
Vous rendre des services	Oui	Non

Q 24 Au cours des 3 derniers mois, est-ce que vous avez été obligé de vous imposer des restrictions sur certains postes de votre budget ?

- Très souvent1
- Assez souvent2
- Rarement3
- Jamais4

Q 25 Si restrictions, sur quels postes vous imposez-vous des restrictions ? Est-ce sur ...

- L'alimentation oui non
- L'habillement oui non
- Les loisirs (sorties, cinéma, achats DVD, CD, livres ...)..... oui non
- Le téléphone (portable compris) oui non
- La voiture oui non
- Les soins médicaux oui non
- Un autre poste de dépense (préciser).....

Q 26 Au cours des 2 dernières semaines, vous est-il arrivé de passer une journée sans prendre au moins un repas complet, par manque d'argent ?

- Oui1
- Non2

Q 27 Avez-vous eu, au cours des 3 derniers mois, du retard pour payer une ou plusieurs factures (en dehors du loyer)?

- Oui1
- Non2

Q 28 Si oui, cette ou ces factures étaient relatives (plusieurs réponses possibles)...

- À des dépenses d'électricité, d'eau ou de gaz1
- À des dépenses de téléphone (fixe ou portable).....2
- Au remboursement de crédit.....3
- Si crédit, préciser quel crédit (consommation, voiture, étudiant ...)
-
- À des dépenses de santé4
- À des amendes, des contraventions5
- À des impôts, taxes6
- Autres, préciser.....

Q 29 Au cours des 3 derniers mois, avez-vous été en situation de découvert bancaire ?

- Oui1
- Non2

3^{ème} partie : Lien entre logement autonome et insertion professionnelle

Q 30 Qu'est-ce qui aujourd'hui, selon vous, peut représenter un frein à votre insertion professionnelle (En spontané, ne pas citer, plusieurs réponses possibles) ?

L'absence de logement autonome	1
L'absence de moyen de transport	2
L'absence de diplôme	3
L'absence de qualification (d'expérience)	4
La mauvaise connaissance du marché de l'emploi	5
Le manque d'emploi dans votre département	6
Votre âge	7
Votre lieu d'habitation	8
La situation familiale	9
Votre origine ethnique.....	10
Autre préciser	11

Q 31 Pensez-vous que les raisons suivantes peuvent être un frein à votre insertion professionnelle ?

L'absence de logement autonome	oui	non
L'absence de moyen de transport	oui	non
L'absence de diplôme	oui	non
L'absence de qualification (d'expérience)	oui	non
La mauvaise connaissance du marché de l'emploi	oui	non
Le manque d'emploi dans votre département	oui	non
Votre âge	oui	non
Votre lieu d'habitation	oui	non
La situation familiale	oui	non
Votre origine ethnique.....	oui	non

Q 32 Qu'est-ce qui aujourd'hui, selon vous, peut représenter un frein à votre accès à un logement (En spontané, ne pas citer, plusieurs réponses possibles) ?

L'absence de travail	1
Un emploi précaire (CDD, intérim, contrat aidé, ...)	2
Un salaire trop faible (le SMIC ou moins)	3
Personne ne peut se porter caution pour vous	4
Votre mauvaise gestion de budget	5
Le manque de logement abordable	6
Votre âge	7
Votre situation familiale.....	8
Votre sexe	9
La couleur de votre peau	10
Votre tenue vestimentaire, votre look.....	11
Votre façon de parler (accent, maîtrise de la langue).....	12
Votre nom ou votre prénom	13
Autre, préciser	14

Q 33 Pensez-vous que les raisons suivantes peuvent-être un frein à votre accès à un logement ?

L'absence de travail	oui	non
Un emploi précaire (CDD, intérim, contrat aidé, ...)	oui	non
Un salaire trop faible (le SMIC ou moins)	oui	non
Personne ne peut se porter caution pour vous	oui	non
Votre mauvaise gestion de budget	oui	non
Le manque de logement abordable	oui	non
Votre âge	oui	non
Votre situation familiale.....	oui	non
Votre sexe	oui	non
La couleur de votre peau	oui	non
Votre tenue vestimentaire, votre look.....	oui	non
Votre façon de parler (accent, maîtrise de la langue).....	oui	non
Votre nom ou votre prénom	oui	non

Q 34 Êtes-vous d'accord avec le fait qu'avoir un logement facilite l'insertion professionnelle ?

Tout à fait d'accord	1
Plutôt d'accord	2
Plutôt pas d'accord	3
Pas d'accord du tout	4

Q 35 Si plutôt pas ou pas d'accord du tout, pourquoi n'êtes-vous pas d'accord ?

.....
.....
.....

4^{ème} partie Pour les témoins uniquement : Accompagnement mission locale dont ils ont bénéficié

Q 36 La 1^{ère} fois que vous êtes allés à la mission locale, pour quelle(s) raison(s) était-ce, pour ... (Ne pas citer, plusieurs réponse possible)

Trouver un emploi	1
Trouver un stage	2
Trouver une formation.....	3
Un problème de santé	4
Trouver un logement.....	5
Pour un problème de factures liées au logement.....	6
Des difficultés financières (hors logement)	7
Vos loisirs	8
Autre, préciser	9

Q 37 Qui vous avait orienté vers la mission locale ?

Le pôle emploi (ANPE)	1
Un membre de votre famille.....	2
Un ami	3
La mairie, le CCAS	4
Une assistante sociale	5
Une association d'aide	6
Autre, préciser	7

Q 38 Aujourd'hui, pour quelle(s) raison(s) allez-vous à la mission locale (Ne pas citer, plusieurs réponses possibles) ?

Trouver un emploi	1
Trouver un stage	2
Pour une formation	3
Trouver un logement.....	4
Des difficultés financières concernant le logement	5
Des difficultés financières hors logement	6
Vos loisirs	7
Un problème de santé	8
Autre, préciser	9

Q 39 Si difficultés financières concernant le logement, qu'avez-vous fait avec votre référent(e) mission locale ?

Un FSL (Fond de Solidarité Logement).....	1
Un FAJ (Fond d'Aide aux Jeunes)	2
Ne sait pas	3
Autre, préciser	4

5^{ème} partie pour les bénéficiaires uniquement : Perception du dispositif et motivation

Q 40 Comment avez-vous su que le « service de médiation logement » existait ?

Par le Pôle emploi (ANPE)	1
Par votre référent mission locale.....	2
Par la mairie, CCAS.....	3
Par une association	4
Par des amis, des voisins.....	5
Par un article dans un journal.....	6
Par un de vos proches	7
Par internet.....	8
Ne sait plus.....	9

Q 41 Par qui avez-vous été orienté vers le « service de médiation logement » ?

Par la mairie, CCAS.....	1
Par le pôle emploi (ANPE)	2
Une personne de la mission locale	3
Une personne d'une association.....	4
Une assistante sociale	5
Un de vos proches	6
Vous vous êtes présenté à la mission locale seul.....	7
Autre	8

Q 42 La 1^{ère} fois où vous êtes allés au « service médiation logement » correspond-elle à votre 1^{er} contact avec la mission locale ?

Oui	1
Non	2

Q 43 Si oui, qu'attendez-vous de votre passage dans le « service médiation logement » (*Ne pas citer, plusieurs réponses possibles*) ?

Une aide pour trouver un logement.....	1
Une aide pour chercher un logement.....	2
Une aide pour rester dans votre logement actuel	3
Améliorer vos relations avec votre propriétaire.....	4
Une aide financière pour vous acquitter de vos factures.....	5
Un soutien moral	6
Une aide pour gérer votre budget	7
Des informations sur vos droits et devoirs de locataire	8
Autre, préciser	9

Q 44 Si non, pour quelles autres raisons avez-vous fait appel à la mission locale, hors service médiation logement (*ne pas citer, plusieurs réponses possibles*) ?

Pour un emploi	1
Pour un stage.....	2
Pour une formation	3
Pour des problèmes d'argent.....	4
Pour vos loisirs	5
Pour un problème de santé	6
Pour un logement autonome	7
Pour un logement d'urgence.....	8
Autres, préciser	9

Q 45 Avez-vous déjà été aidés par le « service médiation logement » ?

Oui	1
Non	2

Q 46 Si oui, de quelle(s) aide(s) avez-vous déjà bénéficié (Ne pas citer, plusieurs réponses possibles) ?

- On vous a montré comment chercher un logement1
- On vous a trouvé un logement2
- Une aide pour vous maintenir dans votre logement actuel3
- Améliorer vos relations avec votre propriétaire.....4
- Une aide financière pour vous acquitter de vos factures.....5
- Un soutien moral6
- Une aide pour gérer votre budget7
- Des informations sur vos droits et devoirs de locataire8
- Autre, préciser9

Q 47 Si Q43 = 1 ou 2, est-ce pour trouver votre premier logement autonome ?

- Oui1
- Non2

Q 48 Si Q43 = 1 ou 2, Comptez-vous uniquement sur le « service médiation logement » pour vous trouver un logement ?

- Oui, uniquement.....1
- Non pas seulement2
- Je n’y compte pas du tout.....3

Q 49 Si ne compte pas seulement sur le service médiation logement, sur qui d’autres comptez-vous pour vous trouver un logement ?

- Vous-même1
- Votre conjoint2
- Vos proches (famille)3
- Vos amis4
- Une association5

Q 50 Si a déjà été aidé par le « service médiation logement », Avez-vous d’autres attentes vis-à-vis de ce dispositif ?

- Oui1
- Non2

Q 51 Si oui, de quelles aides souhaitez-vous bénéficier (Ne pas citer, plusieurs réponses possibles) ?

- Une aide pour trouver un logement.....1
- Une aide pour chercher un logement.....2
- Une aide pour rester dans votre logement actuel3
- Améliorer vos relations avec votre propriétaire.....4
- Une aide financière pour vous acquitter de vos factures.....5
- Un soutien moral6
- Une aide pour gérer votre budget7
- Des informations sur vos droits et devoirs de locataire8
- Autre, préciser9

Q 52 Pensez-vous que votre passage par le « Service médiation logement » va vous être ...

- Très utile1
- Plutôt utile2
- Plutôt inutile3
- Ne sait pas4

6^{ème} partie : Caractéristique du ménage

Q 53 Quel âge avez-vous ?

..... I_I_I ans

Q 54 Vous vivez ?

- Seul1
- En couple2

Q 55 Avez-vous des enfants ?

- Oui1
- Non2

Q 56 Si oui, combien sont à votre charge ?

..... I_I_I enfants

Q 57 Si vit en couple, quelle est la situation professionnelle de votre conjoint ?

- Travaille1
- Au chômage (indemnisé ou non) et il a déjà travaillé2
- Au chômage mais n'a jamais travaillé.....3
- Étudiant ou en formation4
- Sans travail et ne cherche pas à en obtenir.....5
- Autre, préciser6

Q 58 Si en emploi, quelle est sa profession ?

.....

.....

Recodage CSP

- Agriculteur1
- Artisans, commerçants2
- Chef d'entreprise, profession libérale.....3
- Cadre supérieur4
- Cadre intermédiaire5
- Employé6
- Ouvrier.....7

Q 59 Si en emploi, de quel type est son contrat de travail ?

CDI dans le secteur public	1
CDI dans le secteur privé.....	2
CDD.....	3
Intérim.....	4
Contrat aidé (CAE, CIE, CI-RMA, CIVIS ...)	5
À son compte	6
Autres, préciser	

Q 60 Il travaille ...

À temps plein.....	1
À temps partiel et souhaite travailler davantage	2
À temps partiel et ne souhaite pas travailler plus.....	3

Q 61 Êtes-vous originaire de ce département (Lot-et-Garonne pour les bénéficiaires Dordogne pour les témoins) ?

Oui	1
Non	2

Q 62 Si non, Pour quelle(s) raison(s) êtes-vous venu en ... Lot-et-Garonne pour les bénéficiaires/ Dordogne pour les témoins (ne pas citer, plusieurs réponses possibles)?

Pour vos études.....	1
Pour une formation	2
Pour un emploi	3
Pour suivre votre conjoint.....	4
Sans raison particulière	5
Autres préciser	6

Q 63 Le mois dernier, à combien se sont élevés vos revenus de l'ensemble des personnes de votre foyer (c'est à dire de vous-même et de votre conjoint) ? Attention, nous comptons bien l'ensemble des revenus que vous percevez (salaires, allocations versées par la CAF, indemnité de la caisse d'assurance maladie si vous êtes en arrêt de travail, pensions, allocations chômage...)

.....I_I_I_I_I_I_I_I Euros

Q 64 Si refuse de donner ses revenus exacts, Pouvez-vous cependant m'indiquer dans quelle tranche se situent vos revenus ?

Moins de 500 euros.....	1
De 500 à moins de 1000 euros.....	2
De 1000 à moins de 1500 euros	3
De 1500 à moins de 2000 euros	4
De 2000 à moins de 3000 euros	5
De 3000 euros à moins de 4000 euros	5
4000 euros ou plus	7
Ne sait pas ou refus	8

Annexe 2 : Tris à plat du questionnaire vague 1

Variable fichier Situation familiale	Effectifs	%
Célibataire	119	80%
Vie maritale	29	20%
Total	148	100%

Variable fichier enfant	Effectifs	%
0	111	87%
1	15	12%
2	2	2%
Total	128	100%

Variable fichier diplôme	Effectifs	%
Niveau II	1	1%
Niveau III	2	2%
Niveau IV	20	15%
Niveau V	70	54%
Niveau Vbis	23	18%
Niveau VI	10	8%
Pas de diplôme	4	3%
Total	130	100%

Variable fichier situation professionnelle	Effectifs	%
Apprentissage	9	7%
CAE	20	15%
CDD	21	15%
CDI	10	7%
Contrat de professionnalisation	1	1%
Demandeur d'emploi	58	43%
Formation	9	7%
Intérim	6	4%
Salariés	2	1%
Total	136	100%

Variable fichier territoire	Effectifs	%
Agen	48	32%
Marmande	65	43%
Villeneuve	37	25%
Total	150	100%

Variable fichier entrée dans le dispositif	Effectifs	%
Août - sept 2010	20	13%
Avril - mai 2010	15	10%
Déc - janv 2010	16	11%
Fév - mars 2010	11	7%
Janv - fév 2010	14	9%
juillet - août 2010	17	11%
juin - juillet 2010	18	12%
Mai - juin 2010	13	9%
Mars - avril 2010	19	13%
Nov - déc 2009	7	5%
Total	150	100%

Sexe	Effectifs	%
Homme	63	42%
Femme	87	58%
Total	150	100%

Actuellement, vous êtes ...	Effectifs	%
Hébergé chez vos parents	25	17%
Hébergé chez un membre de votre famille	3	2%
Hébergé chez des amis	8	5%
Dans votre propre logement (seul ou en couple)	101	67%
En colocation	4	3%
Dans un foyer	3	2%
Dans un hébergement d'urgence	4	3%
Autre	2	1%
Total	150	100%

A combien s'élève votre loyer ?	Effectifs	%
0	1	1%
30	1	1%
35	1	1%
50	1	1%
191	1	1%
227	1	1%
240	3	3%
245	2	2%
250	1	1%
255	1	1%
260	1	1%
270	1	1%
279	1	1%
280	3	3%
286	1	1%
290	2	2%
295	3	3%
300	8	8%
303	1	1%
304	1	1%
310	2	2%
320	4	4%
322	1	1%
328	1	1%
330	1	1%
331	1	1%
332	1	1%
340	1	1%
343	1	1%
350	11	11%
360	3	3%
370	5	5%
380	4	4%
385	2	2%
390	2	2%
395	2	2%
400	9	9%
410	2	2%
420	3	3%
440	1	1%
450	3	3%

A combien s'élève votre loyer ?	Effectifs	%
460	1	1%
470	1	1%
500	2	2%
525	1	1%
570	1	1%
Total	101	100%

A combien s'élève votre part de loyer ?	Effectifs	%
75	1	25%
100	1	25%
400	1	25%
470	1	25%
Total	4	100%

Touchez-vous une aide de la CAF ?	Effectifs	%
Oui	70	67%
Non	35	33%
Total	105	100%

A combien s'élève cette aide ?	Effectifs	%
38	1	2%
70	1	2%
86	2	3%
90	2	3%
100	1	2%
104	1	2%
116	1	2%
134	1	2%
140	2	3%
150	1	2%
154	1	2%
169	1	2%
170	1	2%
180	2	3%
190	1	2%
192	1	2%
193	1	2%
200	5	8%
208	1	2%
210	1	2%
219	1	2%
230	1	2%
240	2	3%
241	1	2%
243	5	8%
244	10	16%
245	2	3%
250	1	2%
290	1	2%
291	1	2%
292	1	2%
293	1	2%
300	2	3%
320	1	2%
325	1	2%
327	1	2%
337	2	3%
350	1	2%
400	1	2%
Total	64	100%

Qui paye votre (part de) loyer ?	Effectifs	%
Vous même	94	90%
Vos parents (ou un membre de votre famille)	3	3%
Votre conjoint	3	3%
Autre	5	5%
Total	105	100%

Comment avez-vous trouvé votre logement ?	Effectifs	%
Par la Mission Locale	25	24%
Par le bouche à oreille	8	8%
Par petite annonce	35	33%
Par internet	25	24%
Autre	12	11%
Total	105	100%

Grâce à qui avez-vous trouvé votre logement ?	Effectifs	%
Seul	60	57%
Grâce à vos parents (famille)	5	5%
Par vos amis	6	6%
À la mission locale	21	20%
Autre	13	12%
Total	105	100%

Qui s'est porté caution pour vous ? (plusieurs réponses possibles)	Effectifs	%
Vos parents (un membre de votre famille)	27	25%
Un(e) ami(e)	3	3%
Le 1% logement, LOCAPASS	21	20%
La Mission Locale	5	5%
Votre employeur	1	1%
Pas de caution	35	33%
Total	107	100%

Votre logement est-ce ?	Effectifs	%
Une maison individuelle	15	14%
Un appartement	90	86%
Total	105	100%

Quelle est sa surface habitable en m ² ?	Effectifs	%
20	3	3%
21	1	1%
24	1	1%
25	4	4%
26	1	1%
27	1	1%
28	1	1%
30	3	3%
31	2	2%
32	3	3%
35	7	7%
37	2	2%
38	1	1%
40	5	5%
42	5	5%
45	3	3%
47	1	1%
48	5	5%
50	11	11%
51	1	1%
54	2	2%
55	3	3%
60	13	13%
62	1	1%
65	4	4%
67	2	2%
69	1	1%
70	5	5%
75	2	2%
80	3	3%
89	1	1%
90	2	2%
100	3	3%
110	1	1%
Total	104	100%

Disposez-vous de WC à l'intérieur de votre logement ?	Effectifs	%
Oui	104	99%
Non	1	1%
Total	105	100%

Votre logement possède-t-il une salle d'eau ou de bain à l'intérieur ?	Effectifs	%
Oui avec une baignoire	46	44%
Oui mais sans baignoire	59	56%
Total	105	100%

Vous est-il déjà arrivé d'avoir un retard de paiement de votre loyer ?	Effectifs	%
Oui régulièrement	5	5%
Oui parfois	10	10%
Oui mais rarement	19	18%
Non jamais	71	68%
Total	105	100%

Comment avez-vous fait pour gérer ce retard (plusieurs réponses possibles)	Effectifs	%
Vous avez demandé à vos parents (ou un membre de la famille) de vous aider	5	15%
Vous avez réglé le problème avec le propriétaire	20	59%
Vous vous êtes adressé à la Mission Locale	4	12%
Vous vous êtes adressé à une association d'aide	1	3%
Total	34	100%

A ce jour, êtes-vous en situation d'impayé de loyer ?	Effectifs	%
Oui	12	35%
Non	22	65%
Total	34	100%

Actuellement souhaitez-vous changer de logement ?	Effectifs	%
Oui	72	48%
Non	78	52%
Total	150	100%

Pour quelles raisons (plusieurs réponses possibles)	Effectifs	%
Changement dans la composition familiale	12	17%
Changement dans la situation professionnelle	3	4%
Être dans un quartier plus sûr	4	6%
Se rapprocher de la famille, des amis	2	3%
Se rapprocher de votre lieu de travail ou de celui de votre conjoint	9	13%
Vous éloigner du centre-ville	3	4%
Vous rapprocher du centre-ville	2	3%
Pour avoir un logement plus grand	12	17%
Pour avoir un logement plus récent, moins vétuste	3	4%
Pour avoir un logement moins cher	5	7%
Pour ne plus être en colocation	1	1%
Total	72	100%

Est-ce que vous recevez une aide financière de la part de votre famille (hors paiement du loyer) ?	Effectifs	%
Régulièrement	6	4%
De temps en temps	15	10%
Rarement	15	10%
Jamais	114	76%
Total	150	100%

A combien s'élève l'aide financière de vos parents ?	Effectifs	%
20	1	5%
25	1	5%
30	2	11%
40	1	5%
50	4	21%
100	5	26%
150	3	16%
225	1	5%
650	1	5%
Total	19	100%

En cas de coup dur, est-ce que vous pouvez compter sur votre famille pour vous dépanner financièrement ?	Effectifs	%
Oui	104	69%
Non	46	31%
Total	150	100%

En cas de coup dur, est-ce que vous pouvez compter sur votre famille pour vous donner des conseils ?	Effectifs	%
Oui	126	84%
Non	24	16%
Total	150	100%

En cas de coup dur, est-ce que vous pouvez compter sur votre famille pour vous rendre des services ?	Effectifs	%
Oui	123	82%
Non	27	18%
Total	150	100%

En cas de coup dur, est-ce que vous pouvez compter sur vos amis pour vous dépanner financièrement ?	Effectifs	%
Oui	81	54%
Non	69	46%
Total	150	100%

En cas de coup dur, est-ce que vous pouvez compter sur vos amis pour vous donner des conseils ?	Effectifs	%
Oui	129	86%
Non	21	14%
Total	150	100%

En cas de coup dur, est-ce que vous pouvez compter sur vos amis pour vous rendre des services ?	Effectifs	%
Oui	131	87%
Non	19	13%
Total	150	100%

Au cours des 3 derniers mois, est-ce que vous avez été obligé de vous imposer des restrictions sur certains postes de votre budget ?	Effectifs	%
Très souvent	49	33%
Assez souvent	45	30%
Rarement	37	25%
Jamais	19	13%
Total	150	100%

Sur quels postes vous imposez-vous des restrictions, est-ce sur l'alimentation ?	Effectifs	%
Oui	56	43%
Non	75	57%
Total	131	100%

Sur quels postes vous imposez-vous des restrictions, est-ce sur l'habillement ?	Effectifs	%
Oui	110	84%
Non	21	16%
Total	131	100%

Sur quels postes vous imposez-vous des restrictions, est-ce sur les loisirs ?	Effectifs	%
Oui	114	87%
Non	17	13%
Total	131	100%

Sur quels postes vous imposez-vous des restrictions, est-ce sur le téléphone (portable compris) ?	Effectifs	%
Oui	63	48%
Non	68	52%
Total	131	100%

Sur quels postes vous imposez-vous des restrictions, est-ce sur la voiture ?	Effectifs	%
Oui	43	33%
Non	88	67%
Total	131	100%

Sur quels postes vous imposez-vous des restrictions, est-ce sur les soins médicaux ?	Effectifs	%
Oui	24	18%
Non	107	82%
Total	131	100%

Sur quels postes vous imposez-vous des restrictions, est-ce sur un autre poste de dépense ?	Effectifs	%
Oui	19	15%
Non	112	85%
Total	131	100%

Au cours des 2 dernières semaines, vous est-il arrivé de passer une journée sans prendre au moins un repas complet, par manque d'argent ?	Effectifs	%
Oui	31	21%
Non	119	79%
Total	150	100%

Avez-vous eu, au cours des 3 derniers mois, du retard pour payer une ou plusieurs factures (en dehors du loyer) ?	Effectifs	%
Oui	64	43%
Non	86	57%
Total	150	100%

Cette ou ces factures étaient relatives ... (plusieurs réponses possibles)	Effectifs	%
À des dépenses d'électricité, d'eau ou de gaz	46	72%
À des dépenses de téléphone (fixe ou portable)	17	27%
Au remboursement de crédit	8	13%
À des dépenses de santé	5	8%
À des amendes, des contraventions	13	20%
À des impôts, taxes	4	6%
Total	64	100%

De quel crédit s'agit-il ?	Effectifs	%
consommation	6	75%
crédit à la consommation	1	13%
crédit voiture	1	13%
Total	8	100%

Au cours des 3 derniers mois, avez-vous été en situation de découvert bancaire ?	Effectifs	%
Oui	93	62%
Non	57	38%
Total	150	100%

Si je vous dis : l'absence de logement autonome peut représenter un frein à l'insertion professionnelle. Etes-vous ...	Effectifs	%
Tout à fait d'accord	36	24%
Plutôt d'accord	60	40%
Plutôt pas d'accord	18	12%
Pas d'accord du tout	36	24%
Total	150	100%

Si je vous dis : l'absence de moyen de transport peut représenter un frein à l'insertion professionnelle. Etes-vous ...	Effectifs	%
Tout à fait d'accord	113	75%
Plutôt d'accord	27	18%
Plutôt pas d'accord	4	3%
Pas d'accord du tout	6	4%
Total	150	100%

Si je vous dis : l'absence de diplôme peut représenter un frein à l'insertion professionnelle. Etes-vous ...	Effectifs	%
Tout à fait d'accord	50	33%
Plutôt d'accord	45	30%
Plutôt pas d'accord	30	20%
Pas d'accord du tout	25	17%
Total	150	100%

Si je vous dis : l'absence de qualification peut représenter un frein à l'insertion professionnelle. Etes-vous ...	Effectifs	%
Tout à fait d'accord	64	43%
Plutôt d'accord	60	40%
Plutôt pas d'accord	16	11%
Pas d'accord du tout	10	7%
Total	150	100%

Si je vous dis : la mauvaise connaissance du marché de l'emploi peut représenter un frein à l'insertion professionnelle. Etes-vous ...	Effectifs	%
Tout à fait d'accord	48	32%
Plutôt d'accord	69	46%
Plutôt pas d'accord	23	15%
Pas d'accord du tout	10	7%
Total	150	100%

Si je vous dis : le manque d'emploi dans votre département peut représenter un frein à l'insertion professionnelle. Etes-vous ...	Effectifs	%
Tout à fait d'accord	80	53%
Plutôt d'accord	49	33%
Plutôt pas d'accord	10	7%
Pas d'accord du tout	11	7%
Total	150	100%

Si je vous dis : l'âge peut représenter un frein à l'insertion professionnelle. Etes-vous ...	Effectifs	%
Tout à fait d'accord	33	22%
Plutôt d'accord	43	29%
Plutôt pas d'accord	35	23%
Pas d'accord du tout	39	26%
Total	150	100%

Si je vous dis : le lieu d'habitation peut représenter un frein à l'insertion professionnelle. Etes-vous ...	Effectifs	%
Tout à fait d'accord	37	25%
Plutôt d'accord	52	35%
Plutôt pas d'accord	30	20%
Pas d'accord du tout	31	21%
Total	150	100%

Si je vous dis : la situation familiale peut représenter un frein à l'insertion professionnelle. Etes-vous ...	Effectifs	%
Tout à fait d'accord	20	13%
Plutôt d'accord	39	26%
Plutôt pas d'accord	38	25%
Pas d'accord du tout	53	35%
Total	150	100%

Si je vous dis : votre origine ethnique peut représenter un frein à l'insertion professionnelle. Etes-vous ...	Effectifs	%
Tout à fait d'accord	27	18%
Plutôt d'accord	49	33%
Plutôt pas d'accord	24	16%
Pas d'accord du tout	50	33%
Total	150	100%

Qu'est-ce qui aujourd'hui, selon vous, peut représenter un frein à l'accès à un logement, l'absence de travail ?	Effectifs	%
Tout à fait d'accord	117	78%
Plutôt d'accord	26	17%
Plutôt pas d'accord	4	3%
Pas d'accord du tout	3	2%
Total	150	100%

Qu'est-ce qui aujourd'hui, selon vous, peut représenter un frein à l'accès à un logement, un emploi précaire ?	Effectifs	%
Tout à fait d'accord	55	37%
Plutôt d'accord	46	31%
Plutôt pas d'accord	37	25%
Pas d'accord du tout	12	8%
Total	150	100%

Qu'est-ce qui aujourd'hui, selon vous, peut représenter un frein à l'accès à un logement, un salaire trop faible ?	Effectifs	%
Tout à fait d'accord	75	50%
Plutôt d'accord	58	39%
Plutôt pas d'accord	12	8%
Pas d'accord du tout	5	3%
Total	150	100%

Qu'est-ce qui aujourd'hui, selon vous, peut représenter un frein à l'accès à un logement, personne ne peut se porter caution pour vous ?	Effectifs	%
Tout à fait d'accord	73	49%
Plutôt d'accord	39	26%
Plutôt pas d'accord	25	17%
Pas d'accord du tout	13	9%
Total	150	100%

Qu'est-ce qui aujourd'hui, selon vous, peut représenter un frein à l'accès à un logement, votre mauvaise gestion de budget ?	Effectifs	%
Tout à fait d'accord	72	48%
Plutôt d'accord	52	35%
Plutôt pas d'accord	10	7%
Pas d'accord du tout	16	11%
Total	150	100%

Qu'est-ce qui aujourd'hui, selon vous, peut représenter un frein à l'accès à un logement, le manque de logement abordable ?	Effectifs	%
Tout à fait d'accord	64	43%
Plutôt d'accord	59	39%
Plutôt pas d'accord	15	10%
Pas d'accord du tout	12	8%
Total	150	100%

Qu'est-ce qui aujourd'hui, selon vous, peut représenter un frein à l'accès à un logement, l'âge ?	Effectifs	%
Tout à fait d'accord	17	11%
Plutôt d'accord	33	22%
Plutôt pas d'accord	51	34%
Pas d'accord du tout	49	33%
Total	150	100%

Qu'est-ce qui aujourd'hui, selon vous, peut représenter un frein à l'accès à un logement, la situation familiale ?	Effectifs	%
Tout à fait d'accord	16	11%
Plutôt d'accord	20	13%
Plutôt pas d'accord	59	39%
Pas d'accord du tout	55	37%
Total	150	100%

Qu'est-ce qui aujourd'hui, selon vous, peut représenter un frein à l'accès à un logement, le sexe ?	Effectifs	%
Tout à fait d'accord	1	1%
Plutôt d'accord	11	7%
Plutôt pas d'accord	36	24%
Pas d'accord du tout	102	68%
Total	150	100%

Qu'est-ce qui aujourd'hui, selon vous, peut représenter un frein à l'accès à un logement, la couleur de votre peau ?	Effectifs	%
Tout à fait d'accord	22	15%
Plutôt d'accord	47	31%
Plutôt pas d'accord	28	19%
Pas d'accord du tout	53	35%
Total	150	100%

Qu'est-ce qui aujourd'hui, selon vous, peut représenter un frein à l'accès à un logement, la tenue vestimentaire, votre look ?	Effectifs	%
Tout à fait d'accord	29	19%
Plutôt d'accord	64	43%
Plutôt pas d'accord	27	18%
Pas d'accord du tout	30	20%
Total	150	100%

Qu'est-ce qui aujourd'hui, selon vous, peut représenter un frein à l'accès à un logement, la façon de parler ?	Effectifs	%
Tout à fait d'accord	31	21%
Plutôt d'accord	51	34%
Plutôt pas d'accord	26	17%
Pas d'accord du tout	42	28%
Total	150	100%

Qu'est-ce qui aujourd'hui, selon vous, peut représenter un frein à l'accès à un logement, le nom ou le prénom ?	Effectifs	%
Tout à fait d'accord	21	14%
Plutôt d'accord	38	25%
Plutôt pas d'accord	39	26%
Pas d'accord du tout	52	35%
Total	150	100%

Êtes-vous d'accord avec le fait qu'avoir un logement facilite l'insertion professionnelle ?	Effectifs	%
Tout à fait d'accord	59	39%
Plutôt d'accord	59	39%
Plutôt pas d'accord	11	7%
Pas d'accord du tout	21	14%
Total	150	100%

Comment avez-vous su que le service médiation logement existait ?	Effectifs	%
Par le Pôle emploi (ANPE)	4	3%
Par votre référent mission locale	104	69%
Par la mairie, CCAS	4	3%
Par une association	2	1%
Par des amis, des voisins	21	14%
Par un article dans un journal	1	1%
Par un de vos proches (famille, conjoint)	3	2%
Par internet	2	1%
Ne sait plus	1	1%
Autre	8	5%
Total	150	100%

La 1ère fois où vous êtes allés au service médiation logement est-ce que c'était également la 1ère fois que vous alliez à la Mission Locale ?	Effectifs	%
Oui	20	13%
Non	130	87%
Total	150	100%

Pour quelles autres raisons avez-vous fait appel à la mission locale, en dehors du « service médiation logement » ? (plusieurs réponses possibles)	Effectifs	%
Pour un emploi	89	68%
Pour un stage	1	1%
Pour une formation	44	34%
Pour des problèmes d'argent	18	14%
Pour vos loisirs	1	1%
Pour un problème de santé	1	1%
Pour un logement autonome	5	4%
Pour un logement d'urgence	3	2%
Total	130	100%

Aujourd'hui, le service médiation logement a-t-il pu vous aider, répondre à vos questions ?	Effectifs	%
Oui	133	89%
Non	17	11%
Total	150	100%

De quelle(s) aide(s) avez-vous déjà bénéficié ? (plusieurs réponses possibles)	Effectifs	%
On vous a montré comment chercher un logement	22	17%
On vous a trouvé un logement	31	23%
Une aide pour vous maintenir dans votre logement actuel	1	1%
Améliorer vos relations avec votre propriétaire	3	2%
Une aide financière pour vous acquitter de vos factures	20	15%
Un soutien moral	7	5%
Une aide pour gérer votre budget	7	5%
Des informations sur vos droits et devoirs de locataire	12	9%
Des conseils	38	29%
Autre	19	14%
Une aide pour accéder à un logement autonome (LOCAPASS, se porter caution, ...)	21	16%
Aide pour le montage de dossier (contrat de bail, EDF, ...)	11	8%
Dossier FSL	11	8%
Total	132	100%

Est-ce pour trouver votre premier logement autonome ?	Effectifs	%
Oui	17	38%
Non	28	62%
Total	45	100%

Comment aviez-vous trouvé votre logement autonome ?	Effectifs	%
Seul	19	68%
Grâce à vos parents (famille)	2	7%
Par vos amis	5	18%
Grâce à la mission locale	1	4%
Autre	1	4%
Total	28	100%

Qu'attendez-vous	Effectifs	%
Une aide pour trouver un logement	4	24%
Une aide pour chercher un logement	3	18%
Une aide pour rester dans votre logement	1	6%
Une aide financière pour vous acquitter de vos factures	3	18%
Des conseils	1	6%
Total	17	100%

Comptez-vous uniquement sur le service médiation logement pour trouver un logement ?	Effectifs	%
Oui, uniquement	1	14%
Non pas seulement	5	71%
Je n'y compte pas du tout	1	14%
Total	7	100%

Sur qui d'autres comptez-vous pour vous trouver un logement ? (Plusieurs réponses possibles)	Effectifs	%
Vous même	3	60%
Vos proches (famille)	1	20%
Vos amis	1	20%
Total	5	100%

Avez-vous d'autres attentes vis-à-vis de ce dispositif ?	Effectifs	%
Oui	14	11%
Non	119	89%
Total	133	100%

De quelles aides souhaitez-vous bénéficier ? (Plusieurs réponses possibles)	Effectifs	%
Une aide pour trouver un logement	7	50%
Une aide pour chercher un logement	2	14%
Une aide financière pour vous acquitter de vos factures	2	14%
Une aide pour gérer votre budget	1	7%
Des informations sur vos droits et devoirs de locataire	1	7%
Total	14	100%

Pensez-vous que votre passage par le service médiation logement va vous être ...	Effectifs	%
Très utile	72	48%
Plutôt utile	69	46%
Plutôt inutile	7	5%
Ne sait pas	2	1%
Total	150	100%

Quel âge avez-vous ?	Effectifs	%
17	1	1%
18	3	2%
19	17	11%
20	18	12%
21	28	19%
22	24	16%
23	18	12%
24	23	15%
25	16	11%
26	2	1%
Total	150	100%

Vous vivez ?	Effectifs	%
Seul	109	73%
En couple	41	27%
Total	150	100%

Avez-vous des enfants ?	Effectifs	%
Oui	20	13%
Non	130	87%
Total	150	100%

Combien sont à votre charge ?	Effectifs	%
0	3	15%
1	16	80%
2	1	5%
Total	20	100%

Quelle est la situation professionnelle de votre conjoint ?	Effectifs	%
Travaille	23	56%
Au chômage (indemnisé ou non) et il a déjà travaillé	6	15%
Au chômage mais n'a jamais travaillé	3	7%
Étudiant ou en formation	7	17%
Sans travail et ne cherche pas à en obtenir	2	5%
Total	41	100%

CSP du conjoint	Effectifs	%
Artisans, commerçants	1	4%
Cadre intermédiaire	2	9%
Employé	8	35%
Ouvrier	12	52%
Total	23	100%

De quel type est son contrat de travail ?	Effectifs	%
CDI dans le secteur public	3	13%
CDI dans le secteur privé	6	26%
CDD	4	17%
Intérim	5	22%
Contrat aidé (CAE, CIE, CI-RMA, CIVIS ...)	2	9%
À son compte	1	4%
Autre	2	9%
Total	23	100%

Il travaille ...	Effectifs	%
À temps plein	14	61%
À temps partiel et souhaite travailler davantage	7	30%
À temps partiel et ne souhaite pas travailler plus	2	9%
Total	23	100%

Avez-vous toujours vécu dans ce département ?	Effectifs	%
Oui	64	43%
Non	86	57%
Total	150	100%

Pour quelle(s) raison(s) êtes-vous venu en ...	Effectifs	%
Pour vos études	1	1%
Pour une formation	3	3%
Pour un emploi	19	22%
Pour suivre vos parents	34	40%
Pour suivre votre conjoint	7	8%
Sans raison particulière	1	1%
Total	86	100%

Permis de conduire recodé	Effectifs	%
non	54	37%
oui	91	63%
Total	145	100%

Territoire recodé	Effectifs	%
Agen	48	32%
Marmande	65	43%
Villeneuve	37	25%
Total	150	100%

Tranche de revenus recodé	Effectifs	%
Moins de 500€	22	15%
De 500€ à moins de 1000€	55	37%
De 1000€ à moins de 1500€	50	33%
De 1500€ à moins de 2000€	12	8%
De 2000€ à moins de 3000€	4	3%
De 3000€ à moins de 4000€	1	1%
Ne sait pas ou refus	6	4%
Total	150	100%

Niveau de diplôme	Effectifs	%
Niveau II	1	1%
Niveau III	5	3%
Niveau IV	21	14%
Niveau V	78	52%
Niveau Vbis	24	16%
Niveau VI	12	8%
Pas de diplôme	7	5%
nr	2	1%
Total	150	100%

Annexe 3 : Questionnaire vague 2

Bonjour, je suis... du CRÉDOC. Nous vous avons appelé il y a un an dans le cadre d'une étude que nous réalisons pour les Missions Locales du Lot-et-Garonne, auprès de jeunes ayant sollicité leur mission locale pour un problème de logement. L'objectif de cette étude est de connaître les difficultés que les jeunes de 18 à 25 ans peuvent rencontrer pour accéder ou se maintenir dans un logement autonome et durable sur ce département. Nous souhaiterions faire un point avec vous pour savoir où vous en êtes aujourd'hui.

Acceptez-vous de répondre à mon questionnaire, il dure environ 20 minutes.

Oui

Non, préfère plus tard => Prise de rendez-vous

Refus

Sexe à coder par l'enquêteur :

Homme1

Femme2

1^{ère} partie : Situation par rapport au logement

Nous allons commencer ce questionnaire en évoquant votre situation par rapport au logement.

Q 65 Depuis « date de la 1^{ère} interrogation », avez-vous changé de logement ?

Oui1

Non2

Q 66 Si a changé de logement depuis la 1^{ère} interrogation, Quand avez-vous changé de logement ?

.....I_I_I jour

.....I_I_I mois

.....I_I_I_I année

Ne sait plus.....2

Q 67 Si a changé de logement depuis la 1^{ère} interrogation, Aujourd'hui vous êtes ...

Hébergé chez vos parents.....1

Hébergé chez un membre de votre famille (hors parents)2

Hébergé chez des amis.....3

Locataire (seul ou en couple)4

Sous locataire (seul ou en couple)5

En colocation6

Dans un foyer7

Dans un hébergement d'urgence8

Vous n'avez pas de domicile fixe.....9

Autre, précisez10

Si dans son propre logement ou en colocation ou sous location alors poser (si Q3=4,5 ou 6) :

Q 68 Le logement dans lequel vous habitez est-il ?

- Une maison individuelle1
Un appartement2

Q 69 Combien a-t-il de pièces, sans compter la cuisine, les toilettes et salle de bain ? Enquêteur : ne pas compter non plus les buanderies, caves,

.....I__I__I

Q 70 Si en colocation, avez-vous une pièce pour votre usage personnel (ou pour le couple si a un conjoint) ?

- Oui1
Non
2

Q 71 Disposez-vous de WC à l'intérieur de ce logement ?

- Oui1
Non
2

Q 72 Disposez-vous d'une salle d'eau ou de bain à l'intérieur de ce logement ? Enquêteur : pièce réservée à l'hygiène contenant une douche ou une baignoire

- Oui avec une baignoire1
Oui mais sans baignoire.....2
Non
3

Q 73 Comment chauffez-vous votre logement (plusieurs réponses possibles) ?

- Chauffage central collectif.....1
Chauffage individuel fixe (radiateurs ou convecteurs électriques).....2
Chauffage individuel mobile (radiateur ou convecteurs mobiles)3
Autre, précisez4

Q 74 Si Q9=3, Ce mode de chauffage est-il :

- Au propriétaire1
A vous.....2

Q 75 Comment avez-vous trouvé votre logement (ENQUETEUR : ne pas citer) ?

- Grâce au « service médiation logement » de la mission locale1
Par le bouche à oreille2
Par petite annonce3
Par internet.....4
Autre précisez5

Q 76 Si dans son propre logement ou en sous-location, A combien s'élève votre loyer (charges comprises) ? (Enquêteur : si refus ou ne sait pas, noter 9999)

..... I _ I _ I _ I _ I en euros par mois
Dont montant des charges ? I _ I _ I _ I _ I en euros par mois

Q 77 Si en colocation, A combien s'élève votre part de loyer (charges comprises) ? (Enquêteur : si refus ou ne sait pas, noter 9999)

..... I _ I _ I _ I _ I en euros par mois
Dont montant des charges ? I _ I _ I _ I _ I en euros par mois

Q 78 Touchez-vous une allocation logement versée par la CAF ?

Oui, c'est vous (ou votre conjoint) ou la personne qui paie votre loyer qui la recevez1
Oui, mais c'est le propriétaire qui la reçoit2
Non3
Ne sait pas4

Q 79 Si oui, à combien s'élève cette aide ? Enquêteur Si ne sait pas, noter 9999

..... I _ I _ I _ I en euros par mois

Q 80 Si c'est le propriétaire qui reçoit l'aide, Lorsque vous m'avez donné le montant de votre loyer, est-ce qu'il s'agissait :

Du montant que vous payez, réellement.....1
Du montant que vous auriez payé si vous n'aviez pas d'aide2

Q 81 Qui s'est porté caution pour vous lorsque vous avez eu ce logement ? (Si en sous-location ne pas poser) Plusieurs réponses possibles

Vos parents (un membre de votre famille) ou les parents de votre conjoint ou colocataire1
Votre conjoint2
Un(e) ami(e).....3
Le 1% logement, LOCAPASS, ou la GRL.....4
Votre banque5
Votre employeur.....6
Une association7
Pas de caution.....8
Autre, préciser9

Pour tous les jeunes dans leur propre logement (location, sous location ou colocation) à la 1^{ère} (si Q46 du converso ou Q1 = 4 ou 5) ou à la 2^{de} interrogation (si Q3=4,5 ou 6) :

Q 82 Qui paye votre (part de) loyer ?

- Vous-même1
- Vos parents (ou un membre de votre famille).....2
- Votre conjoint3
- Un(e) ami(e).....4
- Une association d'aide5
- Autre, préciser6

Q 83 Depuis « date de la 1^{ère} interrogation », vous est-il déjà arrivé d'avoir un retard de paiement de votre loyer ou de vos charges (si c'est lui même ou son conjoint qui paye le loyer) ?

- Oui régulièrement.....1
- Oui parfois.....2
- Oui mais rarement.....3
- Non jamais4

Q 84 La dernière fois que cela vous est arrivé, pour quelle raison étiez-vous en retard ? Était-ce parce que :

- Vous aviez oublié de le payer1
- Vous aviez fait trop de dépenses pendant le mois et n'aviez plus d'argent pour le loyer2
- Vous aviez eu des ressources plus faibles ce mois-ci que d'habitude3
- Votre loyer est trop élevé pour vos ressources4
- Autre, précisez5

Q 85 Si retard de paiement, Comment avez-vous fait pour gérer ce retard

- Vous avez demandé à vos parents (ou un membre de la famille ou aux parents de votre conjoint ou colocataire) de vous aider.....1
- Vous avez demandé à des amis de vous aider2
- Vous avez réglé le problème avec le propriétaire (l'agence, office HLM)3
- Vous vous êtes adressé à la mission locale.....4
- Vous vous êtes adressé, à la mairie, un CCAS, un travailleur social.....5
- Vous vous êtes adressé à une association d'aide.....6
- Autre, préciser7

Q 86 A ce jour devez-vous de l'argent à votre propriétaire ?

- Oui1
- Non2

Q 87 Dans ce logement, vous est-il déjà arrivé

- 1. Très souvent**
- 2. Assez souvent**
- 3. Rarement**
- 4. Jamais**

D'avoir des conflits, des disputes avec vos voisins 1 2 3 4
D'avoir des conflits ou des disputes avec votre propriétaire..... 1 2 3 4

Pour les jeunes qui habitaient chez leur parent à la 1^{ère} interrogation (si Q46 du converso ou Q1 = 1) et qui n'ont pas changé depuis (et si Q1=2) et pour les jeunes qui aujourd'hui habitent chez leurs parents :

Q 88 Avez-vous déjà habité ailleurs que chez vos parents ?

Oui1
Non2

2^{ème} partie : Attentes par rapport au logement

Nous allons maintenant parler de vos besoins actuel dans le domaine du logement

Q 89 Actuellement est-ce que ...

Vous souhaitez quitter votre logement1
Vous ne souhaitez pas le quitter mais vous risquez d'y être obligé2
Vous souhaitez rester dans votre logement et il n'y a pas de raison pour que vous le quittiez3

Q 90 Si Q25=2, Pourquoi devrez-vous quitter votre logement ?

Votre propriétaire vous a demandé de quitter votre logement1
Vous ne parvenez plus à payer votre loyer2
Vos parents souhaitent que vous quittiez leur domicile3
Changement dans la composition familiale (naissance, mise en couple, séparation, ...) 4
Changement dans la situation professionnelle ou par rapport aux études.....5
Vous devrez quitter votre logement pour une autre raison6
Si autre raison, précisez7

Q 91 Si le propriétaire lui a demandé de quitter son logement (Q26=1). Pour quelles raisons votre propriétaire vous a-t-il demandé de partir de ce logement?

Parce que vous payez mal vos loyers1
Parce qu'il y a eu des problèmes de voisinage2
Parce que le propriétaire a peur que vous abimiez son logement3
Parce que le propriétaire veut récupérer son logement4
Ne sait pas5
Autres, précisez.....6

Q 92 Si souhaite changer de logement (Q25=1), Pour quelles raisons (Enquêteur : Ne pas citer, plusieurs réponses possibles) ?

Changement dans la composition familiale (naissance, mise en couple, séparation, ...)	1
Changement dans la situation professionnelle ou par rapport aux études, ...	2
Être dans un quartier plus sûr	3
Se rapprocher de la famille, des amis.....	4
Se rapprocher de votre lieu de travail ou de celui de votre conjoint.....	5
Vous éloigner du centre-ville	6
Vous rapprocher du centre-ville	7
Pour avoir un logement plus grand.....	8
Pour avoir un logement plus récent, moins vétuste	9
Pour avoir un logement moins cher	10
Pour ne plus être en colocation.....	11
À cause de problème de confort (chauffage, toilette, ...)	12
Sans raison particulière	13
Pour prendre son autonomie	14
Autre, précisez	15

3^{ème} partie : Contact avec la mission locale

Q 93 Est-ce que vous avez eu un ou plusieurs contacts avec un référent du « service médiation logement » de votre mission locale ?

Oui	1
Non	2

Enquêteur : Si le jeune répond « non » le relancer en citant les référents du « service médiation logement »

Q 94 Avez-vous déjà rencontré une des personnes suivantes (enquêteur : citer les noms des quatre conseillers médiation logement)

Oui	1
Non	2

Si oui à Q29 ou Q30 alors poser les questions Q31 à Q50

Si non à Q30 alors passer à la Q51

Q 95 Êtes-vous toujours en contact avec votre référent du « service médiation logement » de la mission locale de ... (Agen / Villeneuve / Marmande) ?

Oui	1
Non	2

Q 96 Si n'est plus en contact avec le « service médiation logement », Depuis combien de temps n'êtes-vous plus en contact avec le service médiation de votre mission locale ?

..... I_I_I_I en mois	
Ne sait plus.....	2

Q 97 Si n'est plus en contact avec le « service médiation logement », Pour quelles raisons n'êtes-vous plus en contact avec le « service médiation logement » ?

- Vous n'aviez plus besoin de leur aide1
- Vous avez changé de département.....2
- Ils n'ont pas réussi à vous aider3
- Vous ne souhaitiez plus aller à la mission locale.....4
- Autre, précisez5

Q 98 Combien de fois en moyenne avez-vous des contacts avec un référent du « service médiation logement » ?

- Plusieurs fois par semaine.....1
- Une fois par semaine.....2
- Tous les 15 jours3
- Une fois par mois.....4
- Moins d'une fois par mois5
- Autre, précisez6

Q 99 Cette fréquence vous convient-elle (ou convenez si n'est plus en contact) ?

- Oui1
- Non2

Q 100 Si non, Vous souhaiteriez (ou auriez souhaité si n'est plus en contact) voir votre référent au « service médiation logement » ?

- Plus souvent1
- Moins souvent2

Q 101 Les rendez-vous avec votre référent au « service médiation logement » se faisaient ...

- Toujours à votre demande1
- Toujours à la demande de votre référent2
- Parfois à votre demande parfois à la demande de votre référent.....3

Q 102 Si est toujours en contact avec le « service médiation logement », En ce moment quelle(s) aide(s) vous apporte le « service médiation logement » ? (Enquêteur : plusieurs réponses possibles, ne pas citer)

- Une aide pour trouver un logement.....1
- Une aide pour chercher un logement.....2
- Une aide pour rester dans votre logement actuel3
- Améliorer vos relations avec votre propriétaire.....4
- Une aide financière pour vous acquitter de vos factures.....5
- Un soutien moral6
- Une aide pour gérer votre budget7
- Des informations sur vos droits et devoirs de locataire8
- Une aide pour les démarches administratives (contrat de bail, EDF, ...).9
- Aide pour un dossier FSL10
- Autre, préciser11

Q 103 *Pour tous, Quelles aides vous a apporté le « service médiation logement » en dehors de l'aide actuelle si sont toujours en contact avec le « service médiation logement » ? (Enquêteur : plusieurs réponses possibles, ne pas citer)*

- Une aide pour trouver un logement.....1
- Une aide pour chercher un logement.....2
- Une aide pour rester dans votre logement actuel3
- Améliorer vos relations avec votre propriétaire.....4
- Une aide financière pour vous acquitter de vos factures.....5
- Un soutien moral6
- Une aide pour gérer votre budget7
- Des informations sur vos droits et devoirs de locataire8
- Une aide pour les démarches administratives (contrat de bail, EDF, ...).....9
- Aide pour un dossier FSL10
- Autre, préciser11

Q 104 *Pour tous, Est-ce que le « service médiation logement » vous a aidé pour ...*

- | | | |
|---|-----|-----|
| Une aide pour trouver un logement..... | oui | non |
| Une aide pour chercher un logement..... | oui | non |
| Une aide pour rester dans votre logement actuel | oui | non |
| Améliorer vos relations avec votre propriétaire..... | oui | non |
| Une aide financière pour vous acquitter de vos factures..... | oui | non |
| Un soutien moral | oui | non |
| Une aide pour gérer votre budget | oui | non |
| Des informations sur vos droits et devoirs de locataire | oui | non |
| Une aide pour les démarches administratives (contrat de bail, EDF, ...) | oui | non |
| Aide pour un dossier FSL | oui | non |
| Autre, préciser | oui | non |

Q 105 *Combien de logements le « service médiation logement » vous a-t-il proposé ?*

..... I_I_I

Q 106 *Sur ces « nombres de logements proposés » combien en avez-vous visités ?*

..... I_I_I

Q 107 *Si a visité des logement, Vous avez effectué les visites...*

- Seul à chaque fois1
- Parfois seul parfois avec votre référent logement.....2
- Toujours avec votre référent logement3
- Toujours avec un proche (famille ou amis) mais sans le référent logement4
- Autre, précisez5

Q 108 Selon vous, votre passage au « service médiation logement » vous a été ...

Plutôt utile1
Plutôt inutile2

Q 109 *Si inutile, Pour quelles raisons le « service médiation logement » vous a été inutile ?*

.....
.....

Q 110 *Pour tous, Pensez-vous qu'à l'avenir vous pourrez avoir besoin du « service médiation logement » ?*

Oui1
Non2

Q 111 Depuis « date de la 1^{ère} interrogation », avez-vous suivi ou recherché une ou des formations (professionnalisantes ou non) ?

Oui1
Non2

Q 112 *Si non, Envisagez-vous d'en suivre une ou plusieurs dans les 6 mois à venir ?*

Oui1
Non2

Q 113 Depuis « date de la 1^{ère} interrogation », avez-vous fait des démarches pour trouver un emploi stable (*Enquêteur : on entend par emploi stable un CDI ou un CDD de plus de 6 mois à temps plein*)

Oui1
Non2

Q 114 Depuis « date de la 1^{ère} interrogation », avez-vous fait des démarches liées à votre santé ?

Oui1
Non2

Q 115 Selon vous, est-ce que ...

Le plus facile est de trouver un logement, l'emploi vient ensuite1
Il faut d'abord avoir un emploi pour trouver un logement2
Il n'est pas possible d'avoir l'un sans l'autre3

4^{ème} partie : Situation financière

Pour terminer nous allons aborder votre situation financière actuelle

Q 116 En cas de coup dur (problèmes familiaux, financiers, de santé, ...), est-ce que vous pouvez compter sur ...

1. Votre famille

2. Vos amis

Pour vous aider matériellement ou financièrement..... Oui Non

Pour vous héberger quelques temps..... Oui Non

Q 117 Est-ce que vous recevez une aide financière de la part de votre famille (hors paiement du loyer) ?

Régulièrement.....1

De temps en temps.....2

Rarement3

Jamais4

Q 118 Si régulièrement ou de temps en temps, à combien s'élève l'aide financière de vos parents ?

..... I_I_I_I_I_I_I_I en Euros par mois

Q 119 Au cours des 3 derniers mois, est-ce que vous avez été obligé de vous imposer des restrictions sur certains postes de votre budget ?

Très souvent.....1

Assez souvent2

Rarement3

Jamais4

Q 120 Si restrictions, sur quels postes vous imposez-vous des restrictions ? Est-ce sur ...

L'alimentation oui non

L'habillement oui non

Les loisirs (sorties, cinéma, achats DVD, CD, livres ...). oui non

Le téléphone (portable compris) oui non

Internet..... oui non

La voiture oui non

Les soins médicaux oui non

Un autre poste de dépense (préciser).....

Q 121 Avez-vous eu, au cours des 3 derniers mois, du retard pour payer une ou plusieurs factures (en dehors du loyer)?

Oui1

Non2

Q 122 *Si oui, cette ou ces factures étaient relatives (plusieurs réponses possibles)...*

- À des dépenses d'électricité, d'eau ou de gaz1
- À des dépenses de téléphone (fixe ou portable).....2
- Au remboursement de crédit.....3
- Si crédit, préciser quel crédit (consommation, voiture, étudiant ...)
-
- À des dépenses de santé4
- À des amendes, des contraventions5
- À des impôts, taxes6
- Autres, précisez.....

Q 123 *Au cours des 3 derniers mois, avez-vous été en situation de découvert bancaire ?*

- Oui1
- Non2

Q 124 *Le mois dernier, à combien se sont élevés vos revenus de l'ensemble des personnes de votre foyer (c'est à dire de vous-même et de votre conjoint ne pas prendre en compte les revenus des colocataires) ? Attention, nous comptons bien l'ensemble des revenus que vous percevez (salaires, allocations versées par la CAF, indemnité de la caisse d'assurance maladie si vous êtes en arrêt de travail, pensions, allocations chômage...)*

.....I_I_I_I_I_I_I Euros

Q 125 *Si refuse de donner ses revenus exacts, Pouvez-vous cependant m'indiquer dans quelle tranche se situent vos revenus ?*

- Moins de 500 euros.....1
- De 500 à moins de 1000 euros.....2
- De 1000 à moins de 1500 euros3
- De 1500 à moins de 2000 euros4
- De 2000 à moins de 3000 euros5
- De 3000 euros à moins de 4000 euros5
- 4000 euros ou plus7
- Ne sait pas ou refus8

Ce questionnaire est maintenant terminé, je vous remercie d'y avoir participé.

Annexe 4 : Tris à plat questionnaire vague 2

Sexe	Effectifs	%
Homme	30	35%
Femme	56	65%
Total	86	100%

Depuis un an, avez-vous changé de logement ?	Effectifs	%
Oui	49	57%
Non	37	43%
Total	86	100%

Quand avez-vous changé de logement, le jour :	Effectifs	%
1	12	24%
2	3	6%
3	1	2%
4	4	8%
5	2	4%
6	1	2%
8	2	4%
10	2	4%
11	1	2%
12	1	2%
15	8	16%
18	1	2%
20	1	2%
22	1	2%
23	1	2%
24	1	2%
29	2	4%
30	4	8%
31	1	2%
Total	49	100%

Quand avez-vous changé de logement, le mois :	Effectifs	%
1	4	8%
2	5	10%
3	2	4%
4	3	6%
5	4	8%
6	6	12%
7	3	6%
8	3	6%
9	3	6%
10	10	20%
11	3	6%
12	3	6%
Total	49	100%

Quand avez-vous changé de logement, l'année :	Effectifs	%
2010	21	43%
2011	23	47%
2012	5	10%
Total	49	100%

Aujourd'hui vous êtes ...	Effectifs	%
Hébergé chez vos parents	8	16%
Hébergé chez un membre de votre famille	2	4%
Hébergé chez des amis / conjoint	3	6%
Locataire (seul ou en couple)	33	67%
En colocation	1	2%
Autre	1	2%
Propriétaire	1	2%
Total	49	100%

Le logement dans lequel vous habitez est-il ?	Effectifs	%
Une maison individuelle	10	30%
Un appartement	23	70%
Total	33	100%

Combien a-t-il de pièces, sans compter la cuisine, les toilettes et la salle de bain ?	Effectifs	%
1	8	24%
2	11	33%
3	9	27%
4	5	15%
Total	33	100%

Avez-vous une pièce pour votre usage personnel ?	Effectifs	%
Oui	1	100%
Total	1	100%

Disposez-vous de WC à l'intérieur de ce logement	Effectifs	%
Oui	33	100%
Total	33	100%

Disposez-vous d'une salle d'eau ou de bain à l'intérieur de ce logement ?	Effectifs	%
Oui avec une baignoire	14	42%
Oui mais sans baignoire	19	58%
Total	33	100%

Comment chauffez-vous votre logement (Plusieurs réponses possibles)	Effectifs	%
Chauffage central collectif	8	24%
Chauffage individuel fixe (radiateurs ou convecteurs électriques)	22	67%
Chauffage individuel mobile (radiateur ou convecteurs mobiles)	6	18%
Total	33	100%

Ce mode de chauffage est-il :	Effectifs	%
Au propriétaire	6	100%
Total	6	100%

Comment avez-vous trouvé votre logement ?	Effectifs	%
Grâce au « service médiation logement »	3	9%
Par le bouche à oreille	8	24%
Par petite annonce	5	15%
Par internet	12	36%
Autre	5	15%
Total	33	100%

A combien s'élève votre loyer (charges comprises) ?	Effectifs	%
160	1	3%
250	2	6%
270	1	3%
285	1	3%
290	1	3%
295	1	3%
320	1	3%
325	1	3%
350	1	3%
360	1	3%
365	1	3%
380	1	3%
385	1	3%
387	1	3%
394	1	3%
395	1	3%
400	5	16%
427	1	3%
430	1	3%
450	1	3%
470	2	6%
480	1	3%
490	1	3%
500	1	3%
550	1	3%
547	1	3%
Total	32	100%

Dont montant des charges ?	Effectifs	%
0	2	6%
8	1	3%
15	3	9%
20	7	22%
30	2	6%
36	1	3%
40	1	3%
50	1	3%
70	1	3%
75	1	3%
80	5	16%
85	1	3%
86	1	3%
100	2	6%
150	1	3%
200	1	3%
370	1	3%
Total	32	100%

A combien s'élève votre part de loyer (charges comprises) ?	Effectifs	%
80	1	100%
Total	1	100%

Dont montant des charges ?	Effectifs	%
10	1	100%
Total	1	100%

Touchez-vous une allocation logement versée par la CAF ?	Effectifs	%
Oui, c'est vous (ou votre conjoint) ou la personne qui paie votre loyer qui la recevez	2	6%
Oui, mais c'est le propriétaire qui la reçoit	22	67%
Non	9	27%
Total	33	100%

A combien s'élève cette aide ?	Effectifs	%
100	1	4%
120	1	4%
150	1	4%
156	1	4%
230	1	4%
240	2	8%
242	1	4%
246	2	8%
256	1	4%
288	1	4%
290	2	8%
295	2	8%
296	1	4%
340	4	17%
360	1	4%
393	2	8%
Total	24	100%

Lorsque vous m'avez donné le montant de votre loyer, est-ce qu'il s'agissait :	Effectifs	%
Du montant que vous payez, réellement	2	9%
Du montant que vous auriez payé si vous n'aviez pas d'aide	20	91%
Total	22	100%

Qui s'est porté caution pour vous lorsque vous avez eu ce logement (Plusieurs réponses possibles) ?	Effectifs	%
Vos parents (un membre de votre famille)	10	30%
Votre conjoint	2	6%
Un(e) ami(e)	3	9%
Le 1% logement, LOCAPASS, ou la GRL	4	12%
Pas de caution	9	27%
Total	33	100%

Qui paye votre (part de) loyer ?	Effectifs	%
Vous-même	57	92%
Vos parents (ou un membre de votre famille)	1	2%
Votre conjoint	7	11%
Un(e) ami(e)	1	2%
Une association d'aide	2	3%
Total	62	100%

Depuis la dernière interrogation, vous est-il déjà arrivé d'avoir un retard de paiement de votre loyer ou de vos charges ?	Effectifs	%
Oui régulièrement	6	10%
Oui parfois	2	3%
Oui mais rarement	14	23%
Non jamais	40	65%
Total	62	100%

La dernière fois que cela vous est arrivé, pour quelle raison étiez-vous en retard ? Etait-ce parce que	Effectifs	%
Vous aviez fait trop de dépenses pendant le mois et n'aviez plus d'argent pour le loyer	2	9%
Vous aviez eu des ressources plus faibles ce mois-ci que d'habitude	12	55%
Votre loyer est trop élevé pour vos ressources	2	9%
Autre	6	27%
Total	22	100%

Comment avez-vous fait pour gérer ce retard ? (Plusieurs réponses possibles)	Effectifs	%
Vous avez demandé à vos parents (ou à un proche) de vous aider	1	5%
Vous avez demandé à des amis de vous aider	1	5%
Vous avez réglé le problème avec le propriétaire (l'agence, office HLM)	13	59%
Vous vous êtes adressé à la Mission Locale	2	9%
Vous vous êtes adressé, à la mairie, un CCAS, un travailleur social	2	9%
Vous avez réglé le problème seul	4	18%
Autre	2	9%
Total	22	100%

A ce jour devez-vous de l'argent à votre propriétaire ?	Effectifs	%
Oui	5	8%
Non	57	92%
Total	62	100%

Dans ce logement vous est-il déjà arrivé d'avoir des conflits, des disputes avec vos voisins ?	Effectifs	%
Assez souvent	3	5%
Rarement	14	23%
Jamais	45	73%
Total	62	100%

Dans ce logement vous est-il déjà arrivé d'avoir des conflits ou des disputes avec votre propriétaire ?	Effectifs	%
Assez souvent	2	3%
Rarement	4	6%
Jamais	56	90%
Total	62	100%

Avez-vous déjà habité ailleurs que chez vos parents ?	Effectifs	%
Oui	6	75%
Non	2	25%
Total	8	100%

Nous allons maintenant parler de vos besoins actuels dans le domaine du logement. Actuellement est-ce que ...	Effectifs	%
Vous souhaitez quitter votre logement	26	30%
Vous ne souhaitez pas le quitter mais vous risquez d'y être obligé	11	13%
Vous souhaitez rester dans votre logement et il n'y a pas de raison pour que vous le quittiez	49	57%
Total	86	100%

Pour quelles raisons souhaitez-vous quitter votre logement actuel ?	Effectifs	%
Changement dans la composition familiale	2	8%
Changement dans la situation professionnelle ou par rapport aux études	6	23%
Être dans un quartier plus sûr	1	4%
Se rapprocher de votre lieu de travail ou de celui de votre conjoint	4	15%
Vous rapprocher du centre-ville	1	4%
Pour avoir un logement plus grand	2	8%
Pour avoir un logement plus récent, moins vétuste	5	19%
Pour avoir un logement moins cher	4	15%
À cause de problème de confort (chauffage, toilette, ...)	1	4%
Total	26	100%

Est-ce que vous avez eu un ou plusieurs contacts avec un référent du service médiation logement de votre mission locale ?	Effectifs	%
Oui	42	49%
Non	44	51%
Total	86	100%

Avez-vous déjà rencontré une des personnes suivantes ...	Effectifs	%
Oui	36	82%
Non	8	18%
Total	44	100%

Êtes-vous toujours en contact avec votre référent du service médiation logement de la mission locale ?	Effectifs	%
Oui	30	38%
Non	48	62%
Total	78	100%

Depuis combien de temps n'êtes-vous plus en contact avec le service médiation de votre mission locale ? (en mois)	Effectifs	%
1	2	4%
3	3	6%
4	1	2%
5	1	2%
6	4	8%
8	3	6%
9	4	8%
10	5	10%
11	1	2%
12	14	29%
13	1	2%
14	1	2%
15	1	2%
17	1	2%
18	3	6%
24	2	4%
nr	1	2%
Total	48	100%

Pour quelles raisons n'êtes-vous plus en contact avec le service médiation logement ?	Effectifs	%
Vous n'aviez plus besoin de leur aide	35	73%
Vous avez changé de département	4	8%
Ils n'ont pas réussi à vous aider	8	17%
Vous ne souhaitiez plus aller à la mission locale	1	2%
Total	48	100%

Combien de fois en moyenne avez-vous des contacts avec un référent du service médiation logement ?	Effectifs	%
Plusieurs fois par semaine	2	3%
Une fois par semaine	3	4%
Tous les 15 jours	7	9%
Une fois par mois	14	18%
Moins d'une fois par mois	52	67%
Total	78	100%

Cette fréquence vous convient-elle (ou convenez si n'est plus en contact) ?	Effectifs	%
Oui	72	92%
Non	6	8%
Total	78	100%

Vous souhaiteriez (ou auriez souhaité) voir votre référent au service médiation logement ?	Effectifs	%
Plus souvent	5	83%
Moins souvent	1	17%
Total	6	100%

Les rendez-vous avec votre référent au service médiation logement se faisaient ...	Effectifs	%
Toujours à votre demande	29	37%
Toujours à la demande de votre référent	5	6%
Parfois à votre demande parfois à la demande de votre référent	44	56%
Total	78	100%

En ce moment quelle(s) aide(s) vous apporte le « service médiation logement » ?	Effectifs	%
Une aide pour trouver un logement	5	17%
Une aide pour chercher un logement	1	3%
Améliorer vos relations avec votre propriétaire	2	7%
Un soutien moral	3	10%
Une aide pour gérer votre budget	3	10%
Des informations sur vos droits et devoirs de locataires	2	7%
Une aide pour les démarches administratives (contrat de bail, EDF, ...)	6	20%
Aide pour un dossier FSL	2	7%
Total	30	100%

Quelles aides vous a apporté le « service médiation logement » en dehors de l'aide actuelle ? (Plusieurs réponses possibles)	Effectifs	%
Une aide pour trouver un logement	19	24%
Une aide pour chercher un logement	10	13%
Améliorer vos relations avec votre propriétaire	3	4%
Une aide financière pour vous acquitter de vos factures	10	13%
Un soutien moral	4	5%
Une aide pour gérer votre budget	6	8%
Des informations sur vos droits et devoirs de locataires	8	10%
Une aide pour les démarches administratives (contrat de bail, EDF, ...)	20	26%
Aide pour un dossier FSL	9	12%
Total	78	100%

Est-ce que le service médiation logement vous a aidé pour trouver un logement ?	Effectifs	%
Oui	44	56%
non	34	44%
Total	78	100%

Est-ce que le service médiation logement vous a aidé pour chercher un logement ?	Effectifs	%
Oui	45	58%
non	33	42%
Total	78	100%

Est-ce que le service médiation logement vous a aidé pour rester dans votre logement actuel ?	Effectifs	%
Oui	16	21%
non	62	79%
Total	78	100%

Est-ce que le service médiation logement vous a aidé pour améliorer vos relations avec votre propriétaire ?	Effectifs	%
Oui	6	8%
non	72	92%
Total	78	100%

Est-ce que le service médiation logement vous a aidé pour vous acquitter de vos factures ?	Effectifs	%
Oui	19	24%
non	59	76%
Total	78	100%

Est-ce que le service médiation logement vous a aidé pour un soutien moral ?	Effectifs	%
Oui	34	44%
non	44	56%
Total	78	100%

Est-ce que le service médiation logement vous a aidé pour gérer votre budget ?	Effectifs	%
Oui	21	27%
non	57	73%
Total	78	100%

Est-ce que le service médiation logement vous a aidé pour avoir des informations sur vos droits et devoirs de locataire ?	Effectifs	%
Oui	46	59%
non	32	41%
Total	78	100%

Est-ce que le service médiation logement vous a aidé pour les démarches administratives (contrat de bail, EDF, ...)?	Effectifs	%
Oui	38	49%
non	40	51%
Total	78	100%

Est-ce que le service médiation logement vous a aidé pour un dossier FSL ?	Effectifs	%
Oui	29	37%
non	49	63%
Total	78	100%

Est-ce que le service médiation logement vous a aidé pour autre chose ?	Effectifs	%
Oui	17	22%
non	61	78%
Total	78	100%

Combien de logements le service médiation logement vous a-t-il proposé ?	Effectifs	%
0	19	25%
1	18	24%
2	12	16%
3	13	17%
4	1	1%
5	6	8%
6	2	3%
10	4	5%
20	1	1%
Total	76	100%

Sur ces logements proposés combien en avez-vous visités ?	Effectifs	%
0	14	25%
1	22	39%
2	9	16%
3	8	14%
5	2	4%
10	2	4%
Total	57	100%

Vous avez effectué les visites ...	Effectifs	%
Seul à chaque fois	15	33%
Parfois seul parfois avec votre référent logement	4	9%
Toujours avec votre référent logement	10	22%
Toujours avec un proche (famille ou amis) mais sans le référent logement	16	36%
Total	45	100%

Selon vous, votre passage au service médiation logement vous a été ...	Effectifs	%
Plutôt utile	63	81%
Plutôt inutile	15	19%
Total	78	100%

Pensez-vous qu'à l'avenir vous pourrez avoir besoin du service médiation logement ?	Effectifs	%
Oui	50	64%
Non	28	36%
Total	78	100%

Depuis la dernière interrogation, avez-vous suivi ou recherché une ou des formations ?	Effectifs	%
Oui	38	49%
Non	40	51%
Total	78	100%

Envisagez-vous d'en suivre une ou plusieurs dans les 6 mois à venir ?	Effectifs	%
Oui	13	33%
Non	27	68%
Total	40	100%

Depuis la dernière interrogation avez-vous fait des démarches pour trouver un emploi stable ?	Effectifs	%
Oui	54	69%
Non	24	31%
Total	78	100%

Depuis la dernière interrogation, avez-vous fait des démarches liées à votre santé ?	Effectifs	%
Oui	33	42%
Non	45	58%
Total	78	100%

Selon vous, est-ce que ...	Effectifs	%
Le plus facile est de trouver un logement, l'emploi vient ensuite	8	9%
Il faut d'abord avoir un emploi pour trouver un logement	52	60%
Il n'est pas possible d'avoir l'un sans l'autre	26	30%
Total	86	100%

En cas de coup dur, est-ce que vous pouvez compter sur votre famille pour vous aider matériellement ou financièrement ?	Effectifs	%
Oui	55	64%
Non	31	36%
Total	86	100%

En cas de coup dur, est-ce que vous pouvez compter sur votre famille pour vous héberger quelques temps ?	Effectifs	%
Oui	70	81%
Non	16	19%
Total	86	100%

En cas de coup dur, est-ce que vous pouvez compter sur vos amis pour vous aider matériellement ou financièrement ?	Effectifs	%
Oui	49	57%
Non	37	43%
Total	86	100%

En cas de coup dur, est-ce que vous pouvez compter sur vos amis pour vous héberger quelques temps ?	Effectifs	%
Oui	64	74%
Non	22	26%
Total	86	100%

Est-ce que vous recevez une aide financière de la part de votre famille (hors paiement du loyer) ?	Effectifs	%
Régulièrement	4	5%
De temps en temps	8	9%
Rarement	14	16%
Jamais	60	70%
Total	86	100%

A combien s'élève l'aide financière de vos parents ?	Effectifs	%
25	1	8%
50	2	17%
100	1	8%
150	5	42%
180	1	8%
200	1	8%
300	1	8%
Total	12	100%

Au cours des 3 derniers mois, est-ce que vous avez été obligé de vous imposer des restrictions sur certains postes de votre budget ?	Effectifs	%
Très souvent	27	31%
Assez souvent	22	26%
Rarement	23	27%
Jamais	14	16%
Total	86	100%

Sur quels postes vous imposez-vous des restrictions : l'alimentation ?	Effectifs	%
Oui	30	61%
Non	19	39%
Total	49	100%

Sur quels postes vous imposez-vous des restrictions : l'habillement ?	Effectifs	%
Oui	48	98%
Non	1	2%
Total	49	100%

Sur quels postes vous imposez-vous des restrictions : les loisirs ?	Effectifs	%
Oui	45	92%
Non	4	8%
Total	49	100%

Sur quels postes vous imposez-vous des restrictions : le téléphone (portable compris) ?	Effectifs	%
Oui	27	55%
Non	22	45%
Total	49	100%

Sur quels postes vous imposez-vous des restrictions : l'internet ?	Effectifs	%
Oui	18	37%
Non	31	63%
Total	49	100%

Sur quels postes vous imposez-vous des restrictions : la voiture ?	Effectifs	%
Oui	23	47%
Non	26	53%
Total	49	100%

Sur quels postes vous imposez-vous des restrictions : les soins médicaux ?	Effectifs	%
Oui	19	39%
Non	30	61%
Total	49	100%

Sur quels postes vous imposez-vous des restrictions : un autre poste de dépense	Effectifs	%
Oui	10	20%
Non	39	80%
Total	49	100%

Avez-vous eu, au cours des 3 derniers mois, du retard pour payer une ou plusieurs factures (en dehors du loyer) ?	Effectifs	%
Oui	30	35%
Non	56	65%
Total	86	100%

Cette ou ces factures étaient relatives ... (Plusieurs réponses possibles)	Effectifs	%
À des dépenses d'électricité, d'eau ou de gaz	23	77%
À des dépenses de téléphone (fixe ou portable)	9	30%
Au remboursement de crédit	4	13%
À des dépenses de santé	3	10%
À des amendes, des contraventions	7	23%
À des impôts, taxes	6	20%
Autre chose	6	20%
Total	30	100%

Pour quel type de crédit avez-vous eu un retard de paiement ?	Effectifs	%
organisme de formation	1	25%
crédit voiture	1	25%
Crédit à la consommation	1	25%
Crédit voiture et consommation	1	25%
Total	4	100%

Au cours des 3 derniers mois, avez-vous été en situation de découvert bancaire ?	Effectifs	%
Oui	42	49%
Non	44	51%
Total	86	100%

Tranche de revenus recodé	Effectifs	%
Moins de 500€	3	3%
De 500€ à moins de 1000€	34	40%
De 1000€ à moins de 1500€	32	37%
De 1500€ à moins de 2000€	5	6%
De 2000€ à moins de 3000€	6	7%
Ne sait pas ou refus	6	7%
Total	86	100%

Annexe 5 : Guide d'animation - entretiens collectifs « jeunes »

1. La situation actuelle par rapport à l'emploi et au logement

- ⇒ Parcours de formation de chaque jeune
- ⇒ Parcours résidentiel de chaque jeune

Où résidez-vous ?

Depuis quand avez-vous quitté le domicile de vos parents ?

2. Les expériences par rapport au logement temporaire et autonome

Les raisons de votre choix d'accéder à un logement autonome ?

Avez-vous déjà vécu dans un logement temporaire ?

Quelles difficultés avez-vous rencontrées pour y accéder, pour vous y maintenir ?

Insalubrité du logement ?

3. Les représentations du logement autonome et sa place dans le parcours d'insertion du jeune

Que représente pour vous le fait d'avoir un logement autonome ?

Eventuelles craintes suscitées par la gestion du logement ?

4. L'entrée du jeune dans le dispositif

Comment s'est passée la rencontre avec le référent logement ?

Comment avez-vous eu connaissance du dispositif ?

Saviez-vous que la Mission locale avait mis en place un service logement spécifique ?

Comment vous a-t-on présenté le dispositif ?

5. L'accompagnement du référent logement/les démarches

Description des interventions du référent logement

Description de l'accession au logement dans le cadre du dispositif (éventuellement difficultés rencontrées)

Concrètement, comment votre référent vous a aidé à obtenir un logement ?

Intervention du conseiller lors des différentes étapes :

- montage du dossier => jeune déclaré éligible ou non
- budget réalisé avec le référent ?
- rencontre avec le propriétaire ?
- visite de l'appartement avec la conseillère avant la signature du bail ?
- Conseillère présente à l'état des lieux ?
- Signature du bail
- Ouverture contrat électricité...

Quel suivi pendant les trois mois qui suivent l'obtention du logement ?

6. Le rapport du jeune à la mission locale : le logement comme point d'entrée pour traiter d'autres problématiques ?

Raison principale de la première sollicitation, type de suivi mis en place, avis sur les apports du suivi en mission locale sur différents plans (emploi, formation, logement...)

Continuez-vous à voir votre référent logement ? Un conseiller de la Mission locale ?

Sollicitez-vous la Mission locale en cas d'impayés ?

Depuis que vous avez obtenu un logement autonome, qu'est-ce qui a changé ?

Sollicitez-vous régulièrement votre conseiller Mission locale sur d'autres problématiques ?

Avez-vous obtenu un emploi ou une formation suite à votre accès à un logement autonome ?

Avez-vous engagé d'autres démarches (santé, mobilité...) avec votre conseiller après votre entrée dans le programme d'accès à un logement autonome ?

7. Bilan sur les apports du dispositif (degré d'autonomisation des jeunes)

Qu'est-ce que le dispositif vous a apporté ?

Quelles démarches pensez-vous pouvoir assumer seuls lors d'une prochaine recherche de logement ?

Pour quelles démarches pensez-vous devoir solliciter une nouvelle fois la ML ?

Intérêts et limites du dispositif ?

Annexe 6 : Guide d'entretien « Acteurs »

Personnes à interroger : acteurs et partenaires de l'expérimentation sociale en faveur de l'accès au logement des jeunes

Ces guides sont destinés à indiquer à l'enquêteur le fil de la discussion à suivre avec la personne interrogée, de façon à construire un dialogue constructif, qui couvre l'ensemble des thèmes à creuser.

1- Présentation de la structure

Champ d'action de la structure / du service

- missions
- publics
- territoire

Fonction de la personne

Partenariats

2- Implication de la structure sur la problématique de l'accès au logement des jeunes

Implication sur la problématique du logement (historique, champs d'actions, modalités d'intervention, publics cibles, partenaires, difficultés éventuelles, résultats).

Zoom sur le public jeune : éventuel dispositif spécifique (historique, champs d'actions, modalités d'intervention, publics cibles, partenaires, difficultés éventuelles, résultats).

3- Connaissance et vision des jeunes concernés par la problématique de l'accès au logement

Profil (âges, départements d'origine, parcours scolaires, niveaux de diplôme, illettrisme, situations familiales, éventuels parcours professionnels)

Problématiques connexes (santé, comportements à risque, mobilité,...)

Vision des employeurs

4- Les dispositifs de droit commun sur la question du logement des jeunes

Quel est le cadre légal dans lequel des questions relatives au logement des jeunes ? Quelles évolutions récentes ?

Quels acteurs/institutions interviennent ?

Quels publics cibles ?

Quels objectifs ?

Quelles actions ? (actions envers les bénéficiaires, les partenaires opérationnels, institutionnels et économiques)

Quels moyens ? (humains, financiers...)

Quels partenariats ?

Quels résultats ? (satisfactions, lacunes)

Quelles difficultés ?

Atouts et manques de ces dispositifs ? Facteurs explicatifs ? Zoom sur les manques en termes de public cible, de champ d'action, de partenaires.

5- Connaissance du dispositif expérimental sur Agen en 2008

Diagnostic initial

Acteur(s) à l'initiative du projet

Modalité d'implication de la structure

Objectifs poursuivis

Public cible

Moyens (humains, financiers, judiciaires)

Mode opératoire

Partenaires impliqués (financiers, prescripteurs, opérationnels, économiques,...)

6- Montage du projet

Initiative du projet

Construction du projet (acteurs impliqués, modalités d'implication, modalités de construction du projet, négociations entre acteurs)

Rédaction du dossier de candidature (acteurs impliqués, modalités d'implication de la personne interrogée, vision du dossier en question, concessions sur le papier impossibles ensuite à réaliser sur le terrain...)

7- Appréciation des résultats de l'expérimentation

Réalisations (état d'avancement)

Nombre de bénéficiaires entrés dans le dispositif, nombre de bail signés, nombre de propriétaires associés à la démarche...

Outils de suivi et indicateurs mis en place

Résultats

Appréciation des résultats au regard des objectifs de l'action : nombre de jeunes ayant accédé au logement de façon pérenne.

Eventuellement différence entre public escompté et public réel

Difficultés de mise en œuvre

Effets induits sur les parcours individuels : effet sur l'insertion professionnelle, la formation, l'accès aux soins, la mobilité, les problématiques familiales, les problématiques financières, l'image de soi.

Points forts et points faibles du dispositif

Appréciation des bénéficiaires

8- Opinion et attentes vis-à-vis de l'extension du dispositif

Opinion sur l'extension de l'expérimentation à Villeneuve et Marmande : pertinence des territoires concernés au regard des besoins, public ciblé, partenaires impliqués, moyens mobilisés.

Plus-values attendues en termes de partenariats (opérationnels, institutionnels, économiques)

Plus-values attendues sur les parcours individuels : insertion professionnelle, accès à la formation, santé, mobilité, problématiques familiales, problématiques financières, image de soi, comportements...

Plus-values attendues au niveau des dispositifs de droit commun existants : nouveaux modes de repérage et de ciblage des publics fragiles, meilleure implication des propriétaires privés dans l'accès au logement...

9- Mise en œuvre de l'extension

Pour chaque étape du dispositif (repérage et information des bénéficiaires, mise en place des actions, mobilisation des partenaires,...)

Etat d'avancement

Difficultés de mise en œuvre (difficultés administratives, organisationnelles, financières, partenariales)

Points forts et points faibles observés.

Premiers retours des bénéficiaires.

Attentes quant à la montée en charge du dispositif

Annexe 7 : Liste des personnes interrogées

- Directeur/Directrice de mission locale
- Médiateur/médiatrice logement
- Propriétaires publics et privés
- Jeunes bénéficiaires Responsables CAF
- Responsable FJT
- Responsable d'une agence d'information sur le logement
- Responsable Maison de l'emploi
- Responsable d'un centre médico-social
- Responsable d'un centre de formation
- Responsable d'un CCAS
- Responsable d'une communauté de communes
- Responsable au sein de la direction du développement social du conseil général

A decorative graphic consisting of several colored squares and dashed squares of various sizes and colors (purple, orange, green, yellow) arranged in a scattered pattern.

Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse

Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et de la Vie Associative
Direction de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de la Vie Associative

Mission d'animation du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse

95, avenue de France 75 650 Paris Cedex 13

Téléphone : 01 40 45 93 22

<http://www.experimentationsociale.fr>